



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8886^e séance

Jeudi 21 octobre 2021, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Kimani (Kenya)

Membres :

Chine	M ^{me} Yan Bingham
Estonie	M ^{me} Kesler
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Kroeker-Maus
Fédération de Russie	M. Kuzmin
France	M ^{me} Lebbatenz
Inde	M. Mathur
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Niger	M ^{me} Hima Moussa Dioula
Norvège	M. Mundal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Ghazi-Bouillon
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Andrews
Tunisie	M. Cherif
Viet Nam	M. Phan

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité
(S/2021/827)

Lettre datée du 13 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations
Unies (S/2021/875)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 heures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices de bien vouloir limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les voyants lumineux qui se trouvent sur les microphones signaleront aux orateurs et aux oratrices qu'ils doivent conclure leur déclaration.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède.

M^{me} Eneström (Suède) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon pays, la Suède.

Les appels de la société civile continuent de se faire entendre haut et fort. Rien qu'au cours des derniers mois, nous avons entendu, dans cette salle, des artisanes de la paix et des défenseuses des droits humains de l'Afghanistan, de la Libye, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie, du Yémen et d'autres pays décrire les besoins de leurs communautés et demander que les vues des femmes soient prises en compte dans tous les efforts de paix et de sécurité. Nous continuons également d'entendre que ces actrices sont confrontées à un dilemme. Elles doivent choisir entre s'exprimer, défendre leurs droits et promouvoir un avenir meilleur pour leurs sociétés ou donner la priorité à leur propre sécurité et survie. Cela est inacceptable et constitue une menace, non seulement pour elles-mêmes, mais pour nous tous.

Les pays nordiques remercient tout particulièrement le Kenya d'avoir mis l'accent, dans le cadre du débat d'aujourd'hui, sur les dirigeantes au niveau local. Elles sont au cœur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et ouvrent la voie à des changements porteurs de transformation.

En ce qui concerne l'avenir, les pays nordiques voudraient attirer l'attention sur plusieurs points.

Premièrement, les femmes locales et les représentantes de la société civile doivent éclairer directement les efforts de paix et de sécurité. L'expérience de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali montre que les équipes de liaison à composition équilibrée sur le plan des sexes ont permis d'améliorer considérablement les échanges de la Mission avec les femmes locales et ont conduit à des dialogues plus inclusifs. Dans notre région, les missions sur le terrain de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en

Europe entretiennent un dialogue étroit avec les femmes de la société civile, qui éclairent l'action de ces missions. Nous devons institutionnaliser davantage ces pratiques positives et établir un lien entre les initiatives locales et les pourparlers de paix officiels. En outre, les recommandations faites par les intervenantes de la société civile au Conseil de sécurité et aux autres décideurs doivent être reflétées dans les décisions qui sont prises, et ces intervenantes doivent être informées de la suite qui a été donnée à leurs recommandations. Par ailleurs, la promotion du rôle et de l'impact des femmes exige des financements. Les pays nordiques privilégient des financements de base, à long terme et souples pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment par l'intermédiaire des organisations de défense des droits des femmes et d'autres acteurs de la société civile qui œuvrent en faveur de l'égalité des sexes.

Deuxièmement, il faut renforcer considérablement le lien étroit qui existe entre la participation et la protection. Dans ce contexte, nous saluons les recommandations figurant dans la lettre ouverte publiée par le Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a été signée par plus de 380 organisations de la société civile. Nous appelons l'ONU et ses États Membres à mettre en place des mécanismes pour prévenir les représailles contre les femmes membres de la société civile et y faire face. Toutefois, l'accent mis sur la protection ne doit pas remplacer ou compromettre la promotion de la participation pleine, effective et égale des femmes. Nous devons promouvoir simultanément la participation, la protection et la prévention.

Troisièmement, nous devons investir dans les facteurs qui favorisent la paix. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité joue un rôle essentiel pour élargir notre définition de la sécurité, en montrant clairement qu'une conception militaire de la sécurité ne tient compte que d'un seul des nombreux facteurs de la sécurité humaine. Outre la paix et les processus politiques, nous devons investir dans le bien-être socio-économique, les droits humains, l'égalité des sexes, ainsi que dans le désarmement, le développement, l'aide humanitaire et l'action climatique. Nous exhortons tous les acteurs, en particulier le Conseil de sécurité, à adopter cette approche globale. Dans le cadre de ce travail, les conseils des acteurs compétents, notamment la Commission de consolidation de la paix, jouent un rôle essentiel. Nous constatons également avec satisfaction que dans son dernier rapport sur les femmes, la paix et la sécurité (S/2021/827), le Secrétaire général met un accent particulier sur ces aspects.

Nous faisons le point aujourd'hui avec un sentiment de frustration. Vingt et un ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), on demande toujours aux femmes de justifier pourquoi elles doivent être associées aux efforts de paix et de sécurité. Pour contribuer à créer le changement radical qui s'impose, les femmes et les filles doivent être au cœur des politiques en matière de sécurité, comme le souligne le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre programme commun*. Les pays nordiques intègrent systématiquement la dimension de genre dans leurs efforts, investissent dans un leadership qui tient compte des questions de genre et continuent d'apporter un appui global aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Avant de conclure, nous tenons à remercier sincèrement le Kenya d'avoir permis aux États qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité de prendre la parole en personne devant le Conseil à l'occasion de ce débat public. Nous invitons instamment tous les membres du Conseil à faire de même.

Enfin, pour faire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une réalité, il faut y prêter systématiquement attention tout au long de l'année. Nous saluons chaleureusement l'initiative prise par l'Irlande, le Kenya et le Mexique, car il s'agit d'un pas décisif pour que la prise en compte de ce programme devienne la norme dans toutes les discussions sur la paix et la sécurité. Nous espérons que d'autres initiatives dans ce sens seront lancées à l'avenir. Pour faire de ce programme une réalité, il faut également des efforts ciblés, ce qui me ramène à mon point de départ : les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et qui défendent les droits humains. Nous devons investir en elles et dans leurs recommandations. C'est ce qui fait véritablement avancer la paix. Les pays nordiques sont prêts à apporter leur contribution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Park Jang-ho (Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée s'associe à la déclaration conjointe prononcée par la représentante du Canada, au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et par le représentant de l'Australie, au nom des pays membres du groupe MIKTA, à savoir le Mexique, l'Indonésie, la République de Corée, la Turquie et l'Australie.

C'est avec grand plaisir que nous participons au premier débat public en personne du Conseil de sécurité depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ma délégation tient à remercier sincèrement le Kenya et les autres membres du Conseil d'avoir pris note de l'intérêt de l'ensemble des Membres de l'ONU à participer en personne au débat public d'aujourd'hui et d'avoir pris toutes les précautions nécessaires pour permettre une participation en toute sécurité à un débat inclusif.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général et la nouvelle Directrice exécutive d'ONU-Femmes de leurs exposés instructifs. Par ailleurs, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour la féliciter de sa nomination.

Cette année, nous célébrons le trentième anniversaire de l'adhésion de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies. Depuis notre admission à l'ONU en 1991, la République de Corée, ainsi que d'autres États Membres, a été témoin de progrès normatifs importants en ce qui concerne la prise de décision en matière de paix, de politique et de sécurité, notamment l'adoption de la résolution historique 1325 (2000) et des résolutions ultérieures et connexes, dans cette salle.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour faire face au risque accru de violence sexuelle et d'inégalités entre les sexes dans le monde entier. Par exemple, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2021/827), en Afghanistan, on a empêché les femmes non seulement de participer aux négociations de paix, mais également de participer à la vie publique. Dans d'autres régions du monde, notamment au Myanmar et au Bélarus, les femmes sont attaquées, torturées ou détenues pour leur participation à des manifestations politiques. Dans ces circonstances, nos efforts et notre partenariat pour assurer la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix sont d'autant plus importants. Ma délégation souhaite réaffirmer sa détermination à participer aux efforts mondiaux en vue de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La République de Corée a notamment été un ardent défenseur de l'approche centrée sur les personnes rescapées pour répondre aux violences sexuelles liées aux conflits. Plus tard dans l'année, dans le cadre d'une campagne mondiale en cours – l'initiative « Agir avec les femmes et pour la paix » – la République de Corée accueillera à Séoul, le 25 novembre, la troisième conférence internationale sur les violences sexuelles liées aux

conflits. Le thème de la conférence sera « Renforcer le rôle et le leadership des femmes dans la consolidation et la pérennisation de la paix grâce à l'approche centrée sur les rescapés ». Nous espérons que la conférence offrira une plateforme permettant aux voix des femmes et des rescapés des violences sexuelles liées aux conflits de se faire entendre dans le monde entier.

Au cours de son mandat de membre élu du Conseil en 2013 et 2014, la République de Corée a élaboré son premier plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) pour la période 2014-2017, tout en soulignant l'intégration de la dimension de genre dans le large éventail des politiques gouvernementales. En outre, nous avons participé activement aux discussions du Conseil visant à encourager la participation des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, notamment en déployant des conseillers pour les questions de genre dans les missions d'opérations de maintien de la paix. Je suis fier que, depuis de nombreuses années, ma délégation apporte une contribution significative à cet important débat.

Faire progresser le rôle des femmes dans le maintien de la paix reste important. Conformément à la stratégie sur la parité des sexes parmi le personnel en tenue pour la période 2018-2028 (Uniformed Gender Parity Strategy 2018-2028) du Département des opérations de paix, la République de Corée fera tout son possible pour porter à 25 % le nombre de femmes participant aux opérations de paix des Nations Unies d'ici 2028. En tant qu'hôte de la conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix qui se tiendra cette année, la République de Corée est déterminée à intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans l'ensemble du programme de la conférence ministérielle. La République de Corée reste fermement résolue à faire en sorte que la voix des femmes dans les opérations de paix soit dûment reconnue, et elle continuera à contribuer à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

En août dernier, la République de Corée a fait venir 391 personnes méritantes d'Afghanistan en Corée. Plus de la moitié d'entre elles sont des femmes et des filles. L'une des jeunes Afghanes, qui réside désormais en Corée, a déclaré lors d'une récente interview dans les médias qu'elle était tout simplement heureuse d'apprendre le taekwondo en Corée avec d'autres filles et garçons, et qu'elle aimait l'idée d'avoir la liberté de choisir le genre de vie qu'elle voulait.

Lorsque ces personnes méritantes sont arrivées en Corée, beaucoup pensaient que la Corée avait changé leur vie. Cependant, il s'avère qu'elles apportent des changements dans la société coréenne, grâce à leur regain d'espoir et à leur détermination farouche à poursuivre leurs rêves.

Dans cet esprit, je remercie à nouveau le Kenya d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui et j'espère que la communauté internationale créera davantage d'opportunités pour les femmes et les filles du monde entier, grâce à nos efforts communs pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis remercient eux aussi le Kenya d'avoir organisé le débat public de cette année sur les femmes et la paix et la sécurité, et se félicitent de la déclaration forte du Secrétaire général à ce sujet, faite plus tôt dans la journée.

Nous alignons notre déclaration sur celle faite au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous félicitons l'Irlande, le Kenya et le Mexique d'avoir mis en lumière ces questions importantes et pour avoir décidé d'en faire une priorité de leurs présidences respectives.

Nous félicitons également la nouvelle Directrice exécutive d'ONU-Femmes, l'Ambassadrice Sima Bahous, et réitérons notre soutien aux efforts cruciaux de l'Organisation et aux recommandations essentielles qu'elle a présentées dans son exposé plus tôt dans la journée.

Comme elle l'a souligné, l'intensification de crises telles que les conflits traditionnels, les pandémies et les changements climatiques met en évidence le besoin urgent de renforcer l'investissement en faveur du rôle des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix. La maladie à coronavirus et les nouveaux conflits sont venus s'ajouter aux preuves accablantes que les femmes sont souvent touchées par les crises plus tôt et plus longtemps. Cela est particulièrement dommageable car le bien-être des femmes est un baromètre de la stabilité de leurs communautés. La promotion des causes profondes de la paix dépend donc d'un investissement solide dans les femmes. Leurs expériences, leurs

besoins et leurs perspectives doivent inspirer la conception et l'exécution des missions des Nations Unies sur le terrain et dans les salles de réunion.

Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à l'évolution du cadre normatif du programme. Il est maintenant temps de donner la priorité à la mise en œuvre grâce à des mécanismes d'application solides. À cet effet, les Émirats arabes unis proposent les recommandations suivantes, conformément à l'accent mis par le Secrétaire général sur le partenariat, la protection et la participation.

Premièrement, l'inclusion d'une expertise en matière de genre dans la planification et la conception des transitions de mission est essentielle à leur succès et doit être un indicateur de performance clé pour une meilleure responsabilisation. Tous les acteurs, dirigeants ou experts techniques qui conçoivent et préparent les opérations de paix doivent être contraints d'intégrer un éventail de perspectives, y compris celles des femmes locales. Les marqueurs d'égalité des sexes et les conseillers en matière de genre doivent faire partie des procédures opérationnelles standard afin de garantir la sensibilisation et la responsabilité.

Au début de cette année, les Émirats arabes unis ont lancé le Centre d'excellence Sheikha Fatima bint Mubarak pour les femmes et la paix et la sécurité, qui fournira la recherche, la formation et l'échange de bonnes pratiques requis pour soutenir les approches inclusives en matière de paix et de sécurité que nous recherchons.

Deuxièmement, la participation et l'inclusion des femmes tout au long du conflit ne peuvent pas se faire au hasard ou après coup. Cela doit se faire tôt, intentionnellement et systématiquement si l'on veut que les opérations et les processus de paix répondent aux besoins des femmes. Il existe des outils éprouvés et diversifiés, – quotas, conseils consultatifs des femmes, etc. – et chaque mission des Nations Unies doit les utiliser en fonction d'indicateurs de performance systématisés.

Les États Membres et l'ONU elle-même doivent également y jouer un rôle. Bien que le nombre de femmes occupant des postes de direction au sein de l'ONU ait augmenté, actuellement, seuls 8 des 23 hauts fonctionnaires sur le terrain sont des femmes. Le partenariat et le financement permettront d'amplifier tous nos efforts et d'accélérer la réduction de ce fossé. Les Émirats arabes unis sont donc fiers de financer à la fois ONU-Femmes et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies pour permettre une communication et un engagement systématiques

des femmes locales dans la résolution des conflits dès le début.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité comporte de multiples facettes. Sa réussite exige un effort collectif de la part des acteurs de tous les secteurs, notamment une galvanisation plus ciblée et plus favorable aux entreprises du secteur privé. L'alignement des politiques et les mesures partagées dans les domaines liés aux femmes et à la paix et à la sécurité, aux changements climatiques et au secours humanitaire sont particulièrement urgents et constituent l'objectif principal des Émirats arabes unis, notamment dans le cadre de leur candidature à la présidence de la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2023. Le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, un pacte quinquennal, élaboré dans le cadre du Forum Génération Égalité, est également essentiel à la mise en œuvre d'une approche intersectionnelle. En tant que membre du conseil d'administration et signataire, les Émirats arabes unis encouragent toutes les parties prenantes à y adhérer.

Malheureusement, les façons singulières dont les conflits affectent les femmes sont à nouveau bien visibles dans la communauté internationale aujourd'hui. Mais nous savons que les femmes ne sont pas seulement victimes des conflits ; elles sont aussi de véritables agents de la paix. En effet, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas un exercice agréable à réaliser ou à cocher pour l'Assemblée ou pour de nombreux membres du Conseil. Il n'est pas accessible aux préoccupations de cet organe ; il est nécessaire pour son mandat fondamental. Lorsque nous rejoindrons le Conseil en janvier, les Émirats arabes unis continueront à soutenir cet investissement inégalé dans la paix, la sécurité et la prospérité économique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord féliciter le Kenya pour sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre.

Nous remercions le Secrétaire général Guterres pour ses remarques, ainsi que l'Ambassadrice Sima Bahous, M^{me} Bineta Diop et M^{me} Celia Umenza Velasco pour leurs précieux exposés. Nous remercions également le Secrétaire général pour son dernier rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827) à l'occasion du vingt et unième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je voudrais souligner les points principaux suivants.

Pour l'Afrique du Sud, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste l'un des programmes les plus transformateurs, car il reconnaît le rôle crucial que jouent les femmes dans les processus de paix, la consolidation de la paix, la prévention des conflits, la médiation et les négociations. Investir dans la participation des femmes locales dans les contextes de consolidation et de maintien de la paix peut contribuer à lever les obstacles à la participation des femmes à ces processus. Il est tout aussi important de financer et de diriger les ressources vers les organisations de consolidation de la paix dirigées par des femmes sur le terrain. L'égalité des sexes doit faire partie intégrante des processus et des accords de paix.

L'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a également ajouté un degré supplémentaire de complexité au discours sur les femmes et la paix et la sécurité et nous a tous obligés à nous appuyer sur la manière dont la communauté internationale prévient, traite et combat les crises sanitaires mondiales et leurs répercussions sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Pour faire face aux défis posés par la pandémie sur le terrain, mais aussi pour pouvoir saisir les possibilités qu'elle offre au regard des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, l'ONU, les gouvernements, les organisations régionales et le secteur privé doivent approfondir les partenariats. Cela permettrait de garantir que l'expertise locale en matière de genre et l'analyse de genre soient intégrées dans la planification et la mise en œuvre des transitions du maintien à la consolidation de la paix.

L'Afrique du Sud soutient pleinement l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui souligne l'importance de renforcer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les opérations de maintien de la paix. Les mandats des opérations de paix des Nations Unies peuvent contribuer et contribuent déjà à la mise en œuvre des engagements en faveur des femmes et la paix et la sécurité à tous les niveaux, grâce à l'augmentation des quotas de femmes, à l'attention accrue accordée à la qualité et aux contributions de la participation des femmes, et à la prise en compte des difficultés auxquelles se heurtent les femmes qui prennent part aux opérations de consolidation et de maintien de la paix.

Par l'intermédiaire de son plan d'action national, l'Afrique du Sud s'est engagée à intensifier les activités visant à soutenir et renforcer le rôle des femmes dans les

processus de consolidation de la paix. Ces interventions contribuent à réduire l'écart en matière de sous-représentation des femmes dans la médiation, les négociations et aux postes de direction. Nous agissons au moyen d'initiatives locales et régionales de consolidation de la paix, notamment les programmes de renforcement des capacités des femmes et des jeunes médiateurs, le Forum annuel Gertrude Shope pour le dialogue, le Réseau Gertrude Shope de médiatrices, le Women's Peace Table et l'initiative Charlotte Maxeke pour la justice et les droits économiques des femmes africaines. Toutes ces initiatives font partie de notre plan d'action national et perpétuent l'héritage et les efforts des pionnières sud-africaines qui se sont concentrées sur les droits et l'émancipation des femmes.

Je voudrais conclure en saluant les bâtisseuses de paix africaines. Elles sont fortes et déterminées à être des agents du changement. Elles en ont la capacité et les moyens. De plus, il existe des instruments solides au sein de l'Union africaine pour guider le travail qui doit être fait. M^{me} Diop a évoqué ce matin certains de ces cadres. Ce dont nous avons maintenant besoin, c'est de la solidarité, de la détermination et de l'engagement de la communauté internationale pour garantir leur pleine participation aux processus de paix qui ont des répercussions sur leur vie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur la question des femmes et la paix et la sécurité. Nous trouvons encourageant, comme toujours, le soutien massif dont bénéficie ce débat public. Nous remercions le Secrétaire général et toutes les intervenantes pour leur contribution inestimable à cette séance d'aujourd'hui.

Étant à l'origine de la résolution 1325 (2000), la Namibie a continué à assumer son rôle de fer de lance au cours des 20 dernières années. Nous avons même consolidé ce rôle en ouvrant un centre international des femmes pour la paix à Windhoek, le 31 octobre 2020, à l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution. Son objectif est d'être un centre d'excellence dont le caractère innovant lui permettra d'occuper une place à part parmi les institutions travaillant sur les femmes et la paix et la sécurité dans le monde entier, en s'attaquant au défi qui consiste à conceptualiser plus avant et à rendre opérationnelle l'idée de l'influence des femmes dans les processus de paix. Par ailleurs, le Centre aura

pour principales fonctions de promouvoir de manière générale le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, d'encourager la mise en place de réseaux et de partenariats, et d'œuvrer pour le renforcement des capacités et la formation. À cet égard, la Namibie s'engage à mettre en avant la question de la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix.

La participation effective des femmes aux processus de paix et à l'action humanitaire est particulièrement importante car elle est au cœur de la résolution 1325 (2000). En ce qui concerne la Namibie, un certain nombre de décisions audacieuses prises ces dernières années, notamment l'introduction d'un quota de femmes dans la sphère politique nationale, ont permis aux femmes d'occuper 47% des sièges à l'Assemblée nationale aujourd'hui. Nous espérons étendre ce mouvement aux femmes dans le secteur de la sécurité grâce aux programmes sur lesquels le Centre international des femmes pour la paix travaillera.

La participation pleine, égale et effective des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après-conflit est cruciale et, dans le contexte africain, la Namibie reste un champion de cet objectif, tout particulièrement au niveau régional par l'intermédiaire des mécanismes de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine et par les contingents que nous fournissons aux missions de maintien de la paix.

Les urgences en matière de santé publique ne touchent pas les femmes et les hommes de la même manière en raison de la répartition des rôles et des inégalités structurelles entre les sexes, qui sont souvent encore plus marquées dans les pays touchés par un conflit. L'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a pas fait exception. Toutefois, malgré ses effets négatifs, la pandémie de COVID-19 a aussi été l'occasion de construire des sociétés plus pacifiques, plus inclusives et plus justes, et elle a également mis en évidence l'importance cruciale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce programme offre un angle de vue important pour comprendre les conflits et l'instabilité et y répondre. Il reconnaît les effets stratifiés des conflits sur les femmes et les filles et place les femmes au centre des efforts visant à prévenir le déclenchement des conflits et à instaurer une paix durable.

Alors que nous sommes toujours aux prises avec la pandémie de COVID-19, cela ne doit pas nous détourner de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ni permettre l'impunité

pour les violations de cette politique. Par conséquent, en ce qui concerne les situations de conflit, notre appel à l'action continue de consister à veiller à ce que, tout en nous concentrant sur la lutte contre le COVID-19 et en y mettant toute notre énergie, nous gardions un regard lucide sur les opérations de maintien de la paix.

Nous devons élaborer des stratégies visant à promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions, notamment en plaidant auprès des systèmes électoraux nationaux et des partis politiques pour garantir une égalité des chances aux femmes candidates. Il est également nécessaire de soutenir le développement du leadership des femmes et des filles afin de les aider à cultiver leur potentiel politique et leurs compétences professionnelles.

Il faut intégrer davantage la dimension de genre dans la planification et la budgétisation nationales dans le cadre de nos stratégies de formation des fonctionnaires nationaux à l'exécution des plans et programmes, et ainsi renforcer la possibilité pour les femmes de revendiquer des postes de décision et un leadership politique en général.

En outre, nous devons élargir l'espace de participation des femmes aux processus de paix, notamment en formant des médiatrices et en préconisant des mesures d'égalité entre les sexes, qui sont essentielles aux politiques et pratiques en matière de sécurité.

La trajectoire ascendante des dépenses militaires soulignée dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/827) est très préoccupante. Nous devons nous rappeler que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un moyen de parvenir à une fin, et cette fin consiste à garantir des sociétés justes et pacifiques, ainsi qu'une paix durable. L'augmentation des dépenses militaires ne contribue pas à cet objectif global. Nous devons faire des efforts au niveau national pour inverser cette tendance. Tout en se félicitant que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité continue à gagner en profondeur, la Namibie tient à mettre en garde contre la tentation de le surcharger, ce qui risquerait de lui faire perdre son orientation principale et son utilité.

Pour conclure, nous voudrions attirer l'attention sur le solide ensemble de recommandations compilées par l'initiative Action pour le maintien de la paix plus tôt cette année, qui concernent directement les difficultés posées par les obstacles à la participation des femmes au maintien de la paix, et nous invitons tous les États Membres et les organismes des Nations Unies à les mettre en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens à saluer le travail accompli par le Kenya pendant sa présidence du Conseil de sécurité et le rôle de premier plan qu'il a joué pour répondre à la demande de la majorité des délégations de revenir à des méthodes permettant une participation plus inclusive et plus substantielle. Quelle meilleure occasion de le faire que ce débat public pour célébrer le vingt-et-unième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité ?

Lors de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, en 2020, l'Équateur a contribué à l'évaluation de la situation des femmes dans les contextes de conflit. Nous regrettons que durant la pandémie, il y ait eu une augmentation de la violence domestique, de la violence sexuelle liée au conflit, de la traite, du harcèlement et de l'exploitation. Ce n'est qu'en encourageant la participation des femmes dans les réponses aux crises qu'on favorisera la cohésion sociale, le développement et la prévention de la violence.

Alors même que, c'est prouvé, les accords de paix facilités ou négociés par les femmes durent plus longtemps et que, partant de cette constatation, le Conseil et l'Assemblée générale elle-même ont encouragé une plus grande participation des femmes aux échelons local, régional et international, le pourcentage de femmes médiatrices reste faible.

En outre, bien que le nombre de femmes déployées dans les opérations de paix ait légèrement augmenté au cours du premier trimestre 2021, leur participation aux processus de paix demeure dramatiquement faible, comme en témoignent les chiffres présentés dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/827) publié en septembre, ce à quoi nous nous attendions déjà à la réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria le 8 mars. Combien d'autres rapports du Secrétaire général nous faudra-t-il avant de venir à bout de cette situation ? Combien d'autres vies de femmes et de filles devront être sacrifiées, que ce soit en situation de conflit ou en temps de paix ?

Les acquis engrangés restent bien en deçà des défis persistants. Il n'y a pas de temps à perdre : l'heure est à l'action et à l'investissement. C'est pourquoi l'Équateur se félicite que le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre programme commun* axe les politiques de sécurité autour des femmes et des filles, se fondant

sur la constatation qu'il existe un lien irréfutable entre une participation égalitaire des femmes aux activités de rétablissement de la paix et l'efficacité de ces activités.

Je tiens à souligner qu'en Équateur, la Ministre chargée de la sécurité intérieure et la Cheffe de la police sont des femmes. Par ailleurs, l'Équateur s'emploie actuellement à incorporer davantage de femmes dans les missions de paix des Nations Unies, où nous comptons déjà des femmes officiers servant comme observatrices. Nous ne sommes qu'à 24 mois du soixante-quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de la personne : quelle meilleure manière de commémorer cette dernière qu'en œuvrant à sa mise en œuvre effective ?

Dans ce contexte, l'Équateur réaffirme son engagement à continuer de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, ainsi que leur participation aux efforts de consolidation de la paix et aux processus propres à favoriser la sécurité internationale. Le Fonds pour la consolidation de la paix a permis d'appuyer des activités de renforcement des institutions dans la zone frontalière entre l'Équateur et la Colombie. Le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/75/735) rapporte que 450 femmes de la région frontalière entre la Colombie et l'Équateur ont contribué à l'élaboration de stratégies locales de prévention de la violence fondée sur le genre. La contribution du Fonds est précieuse, mais il faut aller beaucoup plus loin.

L'Équateur a coparrainé la résolution 2538 (2020), dans laquelle nous invitons le Secrétaire général à continuer de mettre en œuvre sa stratégie sur la parité applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et la stratégie sur la parité applicable au personnel en tenue.

Enfin, l'Équateur, qui aspire à occuper un siège au Conseil pour la période 2023-2024, entend continuer d'appuyer les efforts de cet organe principal s'agissant de développer ce programme et de le mettre en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Marschik (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à celle prononcée par la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (voir S/PV.8886). En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, l'Autriche félicite le

Kenya de ses efforts pour retrouver le format plus ouvert et inclusif qui caractérisait les débats publics avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous remercions également les intervenantes d'avoir partagé leurs vues et les encourageons à poursuivre leur important travail.

L'Autriche félicite le Secrétaire général de son engagement robuste en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que l'ancienne Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, qui a été le fer de lance de ce programme. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre coopération avec ONU-Femmes et sa nouvelle Directrice exécutive, M^{me} Sima Sami Bahous.

Le rapport annuel du Secrétaire général (S/2021/827) dresse un tableau sombre de la situation des femmes et des filles dans les pays touchés par un conflit, comme nous l'ont également expliqué les intervenantes ce matin. Je ne répéterai pas les exemples qu'ont déjà cités d'autres orateurs. Compte tenu des récents faits nouveaux survenus en Afghanistan, nous encourageons le Secrétaire général à fournir une analyse minutieuse de la situation sur place dans son rapport l'an prochain.

Pour apporter un secours humanitaire immédiat à l'Afghanistan, l'Autriche a engagé 20 millions d'euros, dont 5 millions d'euros sous forme d'un appui direct aux femmes et aux filles afghanes, administré par le bureau de pays d'ONU-Femmes.

L'Autriche convient avec le Secrétaire général que la sécurité humaine et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont liés et que le désarmement contribue directement à la prévention des conflits. Les dommages causés aux civils par l'emploi d'armes explosives dans des zones peuplées, en violation du droit international humanitaire, demeurent une source de grave préoccupation. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une déclaration politique forte sur cette question.

L'Autriche, qui est partisane du Forum Génération Égalité et signataire du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, a promis une contribution de 11,4 millions d'euros pour accélérer la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Cette problématique relève d'une approche qui doit être appliquée à l'échelle des gouvernements et abordée sous l'angle du lien entre l'action humanitaire, la coopération pour le développement et la consolidation de la paix. C'est aussi une problématique qui concerne

toute la société, et qui requiert l'appui des hommes, en tant que vecteurs de changement, notamment au plus haut niveau de responsabilité, et l'on s'appuie au quotidien sur la société civile et les médiatrices et artisanes locales de la paix pour avancer dans la concrétisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Parmi les nombreux partenaires de la société civile que nous accompagnons, l'Autriche félicite le Global Network of Women Peacebuilders, réseau mondial de femmes actrices de la consolidation de la paix, d'avoir permis au programme pour les femmes et la paix et la sécurité de faire la transition du Conseil de sécurité au terrain, grâce à des programmes de localisation et des plans d'action nationaux. Bien entendu, l'Autriche continuera d'appuyer ONU-Femmes, ainsi que le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire et son guichet d'intervention d'urgence consacré à la participation des femmes dans les processus de paix locaux, comme en Afghanistan, au Libéria, au Mali et au Soudan du Sud.

S'agissant du pilier protection, le Conseil de sécurité doit systématiquement inclure les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans tous les mandats des missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies. Une collecte et une analyse intégrées des données définissant les vulnérabilités et les besoins de la population civile sont nécessaires pour améliorer la prise de décision et mieux cibler les efforts des missions. La formation préalable au déploiement et les formations dispensées en cours de mission devraient permettre d'améliorer la compréhension du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la prise en compte des questions de genre.

L'Autriche s'efforce d'accroître le nombre de femmes en tenue dans ses activités de maintien de la paix, et encourage la prise en compte des questions de genre dans tous les personnels qu'elle déploie. Nous envoyons des conseillères pour les questions de genre dans les opérations de paix de l'Union européenne et de l'OTAN, ainsi que des observatrices militaires et des femmes officiers d'état-major et membres des contingents autrichiens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et nous entendons continuer.

Pour terminer, je voudrais m'associer à l'appel à lancer une action commune contre les violences sexuelles et fondées sur le genre liées aux conflits. L'impunité généralisée des violences sexuelles commises en conflit est scandaleuse et il faut prendre des mesures plus énergiques pour sanctionner ces crimes. L'Autriche salue

les efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Pramila Patten, en faveur d'une application accrue du principe de responsabilité, en particulier dans le cadre d'une collaboration plus étroite avec la Cour pénale internationale. Nous nous félicitons des mesures prises récemment pour traduire les auteurs de violences sexuelles en justice.

Engageons-nous ensemble à accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cours des 20 prochaines années.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Lam Padilla (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je remercie S. E. M^{me} Raychelle Omamo, Ministre des affaires étrangères du Kenya, d'avoir organisé le présent débat public. Nos remerciements vont également aux intervenants pour leurs précieux éclairages.

L'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité a été l'aboutissement d'un processus long de 20 ans. Les États ont bien conscience que, sans l'appui de la société civile, cela n'aurait pas été possible. Nous pensons donc qu'il est crucial de mobiliser la participation d'autres acteurs compétents sur cette problématique : outre le fait que cela donne une vision globale de la situation aux échelons local, national, régional et international, cela permet aussi aux États de contribuer à combler les lacunes afin de parvenir à la mise en œuvre effective de chacune des dispositions de la résolution 1325 (2000). Cela s'applique aux situations de conflit et d'après-conflit. Le Guatemala est d'avis, qu'avec l'adoption en 2016 des deux résolutions jumelles sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (résolution 70/262 de l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016)), l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont renforcé les dispositions de la résolution 1325 (2000) en rappelant le rôle important joué par les femmes en tant qu'agentes de changement qui appuient les processus de paix.

La résolution historique 1325 (2000) et les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité réaffirment le rôle essentiel que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits, les négociations de paix, la consolidation et le maintien de la paix, les réponses humanitaires et la reconstruction après les conflits, et soulignent l'importance de leur participation pleine et égale à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité. Il incombe aux États et à l'Organisation de veiller au respect effectif

des dispositions des résolutions relatives au programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité.

Dans son rapport de 2020 (S/2020/946), le Secrétaire général réaffirme que les femmes et la paix et la sécurité constituent l'une des grandes priorités de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », qui comprend des engagements concernant la pleine participation des femmes aux processus politiques et aux processus de paix. Dès lors, l'intégration systématique du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à tous les stades de la planification, de la mise en œuvre, de l'analyse et de l'établissement de rapports est l'occasion d'accroître la représentation des femmes dans les opérations de paix.

Le Guatemala souscrit à cette affirmation et accorde une priorité particulière à la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Selon les données nationales du Ministère de la défense de notre pays, 300 femmes ont été déployées en tant que personnel militaire et civil dans différentes missions. Les femmes dans le maintien de la paix ont démontré qu'elles pouvaient s'acquitter de leurs fonctions dans les mêmes circonstances difficiles que leurs collègues masculins. Il est impératif, sur le plan opérationnel, que nos pays recrutent et conservent dans leurs rangs des soldates de la paix. Les données montrent qu'elles ont une incidence positive sur les contextes de maintien de la paix, notamment en appuyant le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la protection des droits des femmes.

Lorsque nous parlons du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons également souligner l'importance des plans d'action nationaux, qui sont un produit essentiel de la résolution 1325 (2000). Ces plans sont un outil précieux qui permet aux États d'honorer leurs engagements au titre de ce programme, et à la société civile de les accompagner dans les efforts de mise en œuvre. Ce sont des documents pratiques qui donnent aux parties prenantes nationales l'occasion de recenser les priorités, de déterminer les responsabilités, d'affecter les ressources et de lancer des actions stratégiques selon un calendrier précis afin de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui répondent aux besoins et aux priorités des pays en situation de conflit ou d'après-conflit. Dans le cas de mon pays, le plan d'action national a contribué de manière décisive au renforcement de la législation nationale et des mécanismes en faveur des femmes ainsi qu'à l'élaboration d'initiatives institutionnelles qui ont conduit à des changements internes dans la gestion publique.

Le Guatemala réaffirme l'importance de l'appropriation nationale de cette question ainsi que son appui au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan.

M. Isaczai (Afghanistan) (*parle en anglais*) : L'Afghanistan s'associe à la déclaration faite par la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

D'emblée, je voudrais remercier la Mission permanente du Kenya d'avoir organisé le débat public de ce jour. Je remercie également tous les intervenants de leur solidarité et de leur appui aux femmes et aux filles afghanes.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), il y a près de 20 ans, les femmes afghanes ont réalisé des progrès notables sur toute une série d'indicateurs. Malheureusement, le débat public de cette année sur les femmes et la paix et la sécurité s'inscrit dans le cadre d'un nouveau chapitre sombre pour des millions de femmes et de filles afghanes, qui sont sur le point de perdre les acquis obtenus grâce à l'appui de la communauté internationale.

Avant la prise illégale du pouvoir par les Taliban, la République islamique d'Afghanistan avait démontré son plein engagement à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), à commencer par la première loya jirga constitutionnelle tenue en 2002 : 220 femmes sur les 1 500 participants siégeaient à cette grande assemblée à Kaboul convoquée pour rédiger une nouvelle Constitution après le renversement du régime des Taliban. Par la suite, l'Afghanistan a été parmi les premiers pays d'Asie à adopter un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Ce plan visait à accroître le rôle des femmes dans l'édification de l'État et reconnaissait les conséquences négatives des conflits sur les femmes et les filles en particulier. Il envisageait également la protection et la promotion des droits des femmes ainsi que le rôle qu'elles seraient appelées à jouer aux postes à responsabilités et dans la prise de décision au sein de toutes les institutions nationales et à tous les niveaux du Gouvernement. Pour la première fois dans notre histoire, des femmes vice-ministres étaient nommées dans les ministères chargés de la sécurité.

Plus de 5 000 femmes ont servi comme agentes de police et 3 000 ont été enrôlées dans l'Armée nationale afghane. Les femmes jouaient un rôle important dans le système judiciaire. En 2020, un nouveau décret

prescrivait la nomination de femmes vice-gouverneures dans les 34 provinces du pays et la création du Bureau pour la prévention de la violence à l'égard des femmes. En 2019, le Gouvernement a accru la participation des femmes aux efforts de paix en lançant l'initiative du Consensus national des femmes pour la paix et en convoquant une loya jirga consultative pour la paix, dans laquelle les femmes représentaient 30 % des participants. En outre, la demande d'inclusion des femmes dans les pourparlers de paix se faisant de plus en plus forte, la République islamique d'Afghanistan a inclus quatre femmes dans son équipe de négociation, tandis que les Taliban ont continué à les exclure de la leur.

L'Afghanistan est confronté au risque imminent d'un retour en arrière, un retour à l'époque où les groupes terroristes internationaux opéraient librement sur notre territoire, où des millions de personnes étaient contraintes de fuir, où les filles ne pouvaient aller à l'école, où les femmes étaient des citoyens de seconde zone et où les droits de l'homme étaient bafoués. La protection des droits des femmes afghanes restera le test décisif quant au sérieux avec lequel le Conseil traite le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je voudrais répéter quatre recommandations concrètes à cet égard.

Tout d'abord, nous devons rester fermes et unis dans notre position pour préserver les progrès réalisés par les femmes et les filles au cours des 20 dernières années et protéger leurs droits. Tout compromis sur les droits des filles et des femmes par opportunisme politique trahirait nos efforts collectifs pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et compromettrait la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). En ce moment même, des milliers de femmes et de filles courageuses manifestent dans les rues de Kaboul pour réclamer l'accès à l'emploi et à l'éducation. Aujourd'hui, c'est le trente-quatrième jour que les filles afghanes se voient refuser l'accès à l'école secondaire. Combien de temps encore devons-nous attendre pour que ces filles puissent retourner à l'école ? Combien de temps ?

Ces femmes et ces jeunes filles afghanes placent leurs espoirs et leurs rêves dans le Conseil et dans cet organisme mondial pour les aider à recouvrer leurs droits à travailler, à voyager, à aller à l'école. Il serait moralement répréhensible de ne rien faire et de les abandonner. Dans la plupart des situations de conflit, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les effets négatifs et souffrent le plus de la crise humanitaire qui en résulte. Il est donc essentiel que

la communauté internationale agisse de manière ciblée en faveur des femmes vulnérables pour s'assurer que l'aide humanitaire leur parvienne, et qu'elle implique les femmes afghanes dans les activités humanitaires.

Troisièmement, quatre décennies de conflit en Afghanistan ont endommagé le tissu social de notre pays. Il est temps d'entamer une conversation différente et d'investir dans la guérison sociale et la réconciliation. Nous devons tourner le dos à la violence une fois pour toutes et promouvoir la paix en tant que solution et moyen de régler nos différends politiques. Les femmes afghanes peuvent jouer un rôle important dans ce processus en tant que groupe principalement touché par le conflit. Les Taliban doivent savoir qu'ils ont peut-être gagné la guerre mais qu'ils n'ont pas encore obtenu la paix.

La paix et la stabilité ne pourront être rétablies en Afghanistan que lorsque les Afghans parviendront à former un Gouvernement réellement inclusif et représentatif au sein duquel les femmes sont représentées en tant qu'actrices importantes de la paix et de la stabilité futures du pays. Non seulement un échec marginaliserait la moitié de notre population, mais il risquerait également de plonger l'Afghanistan dans un nouveau cycle de violence et d'instabilité pour les années à venir.

Enfin, je tiens à remercier la communauté internationale de ses contributions financières généreuses et de son soutien indéfectible aux femmes afghanes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : La Lettonie félicite le Kenya d'avoir convoqué cet important débat public. Je remercie les intervenantes – M^{me} Sima Sami Bahous, d'ONU-Femmes ; M^{me} Bineta Diop, de l'Union africaine ; et M^{me} Celia Umenza Valesco, du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité – du rôle moteur qu'elles jouent dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Lettonie s'associe aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

La Lettonie appuie fermement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est un élément clef des efforts visant à renforcer la paix internationale. L'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Notre programme commun », tendant à ce qu'une place centrale soit attribuée aux femmes et aux

filles s'applique pleinement aux activités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. Une participation large et véritable des femmes est essentielle en vue de régler durablement les conflits et de bâtir une paix durable.

La situation est particulièrement inquiétante aujourd'hui en Afghanistan, où les femmes et les filles risquent de perdre leurs droits durement acquis au cours des 20 dernières années. Il relève de la responsabilité collective de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité, de prévenir le scénario imminent dans lequel les femmes perdraient irrémédiablement leur accès égal à l'éducation et à l'emploi et la possibilité de participer à la prise de décisions. Non seulement cela aggraverait la situation des femmes et des filles, mais les perspectives de stabilité à long terme et de développement futur de l'Afghanistan s'en verraient compromises.

Les efforts visant à garantir la participation des femmes au maintien et à la consolidation de la paix doivent être renforcés dans toutes les situations de conflit et d'après conflit. Nous appuyons l'engagement pris dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus d'intégrer la perspective de genre à tous les aspects du maintien de la paix. Il importe de contribuer à la création d'un environnement propice à une participation plus large des femmes à tous les niveaux au sein des missions de maintien de la paix. D'autre part, nous devons non seulement renforcer la protection des soldats de la paix contre les menaces qui pèsent sur leur sécurité, mais également continuer d'appliquer le principe de responsabilité en ce qui les concerne, surtout à l'égard des atteintes et de l'exploitation sexuelles.

La Lettonie salue les efforts de la Commission de consolidation de la paix visant à renforcer le rôle des femmes après un conflit. L'adoption de la stratégie relative aux questions de genre de la Commission en 2016, et de son plan d'action, constitue une avancée importante à cet égard. Nous nous félicitons également que pour la troisième année consécutive, le Fonds pour la consolidation de la paix ait consacré 40 % de son investissement annuel à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. La Lettonie est déterminée à défendre fermement l'égalité des droits et la pleine participation des femmes quand elle sera membre de la Commission en 2022.

La Lettonie contribue déjà à faciliter le débat international sur ce sujet. Durant la session de cette année de la Commission de la condition de la femme, la Lettonie a organisé un événement parallèle sur la participation des femmes dans l'armée et au maintien de la paix. Ce débat

visait à encourager les femmes à atteindre leur plein potentiel en tant que décideuses et dirigeantes dans l'armée et dans le cadre des activités de maintien de la paix. En tant qu'État membre élu de la Commission jusqu'en 2025, et Vice-Présidente du Bureau de la Commission pour les deux prochaines sessions, la Lettonie est déterminée à continuer de jouer un rôle actif dans la définition et le renforcement des normes et politiques mondiales en faveur de l'égalité des genres.

Les efforts visant à garantir la participation des femmes aux activités de maintien et de consolidation de la paix commencent au niveau national. La Lettonie présente un bilan solide à cet égard. Nous avons adopté et sommes en train de mettre en œuvre notre plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2020 à 2025. Plus de 15 % des membres du personnel militaire des forces armées lettones sont des femmes. En outre, les femmes représentent 30 % des effectifs de notre police nationale.

Il convient de noter que les femmes occupent des postes à tous les niveaux des structures concernées, de membres des forces spéciales à dirigeantes. Nous y sommes parvenus en ouvrant pleinement l'armée et la police aux femmes et en reconnaissant qu'elles jouent un rôle à part entière dans l'avenir de ces structures. Nous estimons que c'est cette approche qu'il convient de promouvoir aux niveaux national, régional et international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Kenya d'avoir organisé ce débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité.

Il est toujours important de rappeler le rôle de l'Afrique dans la prise en compte du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au Conseil de sécurité. L'Égypte salue tous les efforts africains visant à mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. La semaine dernière, en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix, j'ai eu l'honneur d'organiser une réunion au niveau des ambassadeurs sur les femmes, la consolidation et la pérennisation de la paix. La Commission a tenu un débat très riche sur les mesures à prendre pour renforcer le rôle directeur des femmes dans le cadre des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix.

L'Égypte est en train de mettre au point son premier plan d'action national sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, elle estime qu'il ne suffit pas d'adopter des plans concernant les femmes et la paix et la sécurité est insuffisante ; des ressources adéquates doivent être consacrées à la mise en œuvre de ces plans. L'Égypte souligne également la nécessité de fournir une aide aux États africains, à leur demande, afin de renforcer leurs capacités et de mettre en œuvre des plans d'action ambitieux, en particulier pour les États en situation de conflit armé ou sortant d'un conflit.

Le Président de la République arabe d'Égypte a été un des premiers dirigeants à rejoindre l'initiative du Cercle de dirigeantes et de dirigeants pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre des opérations des Nations Unies. La sensibilisation au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles fait partie intégrante de la formation globale que reçoivent les forces égyptiennes avant leur déploiement au sein des opérations de maintien de la paix. Depuis la soixante-et-onzième session, l'Égypte est fière de promouvoir les résolutions de l'Assemblée générale portant sur l'action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles. La dernière résolution sur la question – la résolution 75/321, adoptée le mois dernier – promeut une approche à l'échelle du système pour mettre en œuvre et actualiser la politique de tolérance zéro en vue d'éliminer ces actes odieux.

Il convient également de souligner l'importance particulière que revêt la contribution effective des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix. Le Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables vise à fournir une cadre pour examiner les problèmes et les perspectives et formuler des recommandations orientées vers l'action afin de renforcer la contribution des femmes africaines artisanes de la paix dans les situations de consolidation de la paix. Le Centre international du Caire pour le règlement des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix et le Conseil national des femmes continuent de fournir une formation au renforcement des capacités pour les parties prenantes égyptiennes et les représentants concernés des pays africains frères.

L'Égypte tient à souligner qu'il est capital de garantir l'équilibre nécessaire dans la mise en œuvre des quatre piliers de ce programme – prévention, protection, participation, et secours et relèvement – tout en veillant à l'appropriation nationale et en prenant en compte les

spécificités culturelles et sociales des différents pays en situation de conflit armé ou sortant d'un conflit. Nous soulignons également le rôle crucial que les organisations régionales, en particulier l'Union africaine et la Ligue des États arabes, peuvent jouer pour renforcer la volonté des États de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, l'Égypte préconise de renouveler l'engagement politique et moral à continuer de soutenir les femmes et de leur donner des moyens d'action en période de conflit armé et dans les situations d'après conflit. Les femmes sont des agentes de changement essentielles durant la période de transition du conflit vers le développement. Leur autonomisation est impérative pour bâtir une société saine et cohérente qui s'emploie à instaurer une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) : Tout d'abord, ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat public sur une question de la plus haute importance pour mon pays. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général pour sa présentation exhaustive ce matin. Je souhaite également féliciter M^{me} Sima Sami Bahous pour sa nomination en tant que Directrice exécutive d'ONU-Femmes. Je la remercie, ainsi que M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, pour leurs présentations respectives.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conçu grâce à la résolution 1325 (2000), aborde de multiples aspects liés tant à la nécessité de protéger les femmes dans les contextes de conflit et d'après-conflit qu'à celle de mieux les inclure dans tous les processus de maintien et de consolidation de la paix. Les résolutions qui ont suivi la résolution 1325 (2000) ont apporté de nouvelles dimensions aux préoccupations portées par le Conseil de sécurité et une panoplie d'ambitions et de nouveaux objectifs, y compris en matière de déploiement des femmes sous la bannière onusienne.

Le Maroc réitère ici son plein soutien au programme pour les femmes et la paix et la sécurité de l'ONU. Le Royaume du Maroc, dans le cadre de son choix irréversible en faveur d'une société moderne, démocratique et inclusive sous la haute vision de S. M. le Roi Mohammed VI, a fait de l'égalité des sexes et du respect, de la promotion et de la protection des droits des femmes une priorité tant dans ses politiques nationales que dans son

action diplomatique. Dans ce cadre, le Maroc a lancé, au cours des 20 dernières années, plusieurs réformes structurelles visant à ancrer les principes de l'égalité entre les sexes dans son système législatif et juridique et dans ses programmes de développement et à en faire une réalité concrète et effective avec l'adoption d'un système de suivi et d'évaluation prenant en compte des indicateurs sensibles au genre.

La présence de femmes dans les opérations de paix est stratégique pour améliorer les dispositifs de prévention, de protection et de redressement au profit des populations civiles, en particulier des catégories les plus vulnérables, notamment les enfants et les femmes. Il va sans dire que l'accroissement du nombre de femmes déployées dans les contingents militaires ou de police des opérations de paix onusiennes a des retombées très positives sur la mise en œuvre de leurs mandats. La première participation de femmes militaires marocaines aux opérations de paix onusiennes remonte à 1992, dans le cadre de l'Opération des Nations Unies en Somalie. En 1999, la participation des femmes marocaines s'est concrétisée également à la Force de paix au Kosovo, dans le cadre de l'OTAN.

Sur le plan humanitaire, les femmes marocaines ont participé, au sein de la majorité de 17 missions de déploiement d'hôpitaux médicaux et chirurgicaux de campagne, et ce, dans le cadre des actions humanitaires auxquelles le Maroc a participé ou qu'il a initiées. Par ailleurs, le Maroc soutient pleinement les initiatives Action pour la paix et Action pour la paix plus du Secrétaire général, la Déclaration d'engagements communs ainsi que la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 et s'est engagé à contribuer à leur concrétisation. Ainsi, de 2018 à 2020, les Forces armées royales ont déployé 186 femmes militaires dans les missions de paix des Nations Unies. Aujourd'hui, le personnel féminin des Forces armées royales est déployé au sein de trois missions de l'ONU, à savoir la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, où ses membres occupent divers postes de responsabilité.

La participation pleine et significative des femmes à la consolidation de la paix est fondamentale et indispensable pour la pérennisation de cette dernière. Aussi, la force et la résilience des femmes contribuent-elles

particulièrement à l'identification des options et voies possibles pour surmonter les crises, trouver un terrain d'entente et renforcer la confiance au sein des sociétés. L'importance de la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix réside également dans le fait qu'elles mettent davantage l'accent sur la réconciliation, le développement économique, l'éducation et la justice transitionnelle – des éléments essentiels pour l'instauration d'une paix durable. Les femmes doivent donc jouer un rôle plus important dans la consolidation de la paix à tous les niveaux, et avec l'implication de toutes les parties prenantes.

Enfin, je voudrais conclure en soulignant quelques éléments qui pourraient renforcer la participation des femmes au maintien de la paix onusien. Premièrement, la formation joue un rôle crucial pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Deuxièmement, la préparation opérationnelle est primordiale pour réussir le déploiement dans les missions de maintien de la paix et la consolidation de la paix. Troisièmement, la diversification des domaines de déploiement est extrêmement importante pour assurer une meilleure participation des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bulgarie.

M^{me} Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration qui a été faite par la représentante de l'Union européenne. Nous nous associons également à la déclaration qui a été prononcée par la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, auquel la Bulgarie a adhéré cette année.

D'emblée, je voudrais remercier le Kenya d'avoir organisé ce débat public et les intervenants d'avoir plaidé en faveur d'investissements accrus en faveur des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix et d'avoir appelé à une mise en œuvre accélérée du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Bulgarie se félicite du dernier rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827) et des recommandations qui y figurent et salue les efforts du Secrétaire général visant à assurer la participation pleine, égale, effective et significative des femmes à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne le pilier paix et sécurité. Le rapport de cette année met l'accent sur le rôle indispensable que les femmes locales jouent dans les processus de paix, ainsi que sur la contribution essentielle de la société civile.

La Bulgarie attache une grande importance au rôle des organisations de la société civile et est consciente qu'elles jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. L'année dernière, la Bulgarie a adopté son premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité – pour la période 2020-2025 –, qui contient des apports des organisations de la société civile dans le cadre d'un processus de consultation inclusif. Je voudrais également annoncer que dans mon pays, les femmes militaires en service actif et qui font partie de l'armée de réserve ont créé l'Association des femmes des forces armées bulgares, une organisation non gouvernementale dont le but est de promouvoir et d'améliorer le statut social des femmes au sein des forces armées, ainsi que de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Bulgarie attache une grande importance à la participation pleine, égale et significative des femmes à tous les processus de prise de décision en matière de paix, de politique et de sécurité. Par conséquent, nous condamnons avec la plus grande fermeté les représailles et les menaces à l'encontre des défenseuses des droits humains, des artisanes de la paix, ainsi que des dirigeantes et des militantes politiques. Les femmes doivent jouer un rôle à part entière dans les transitions pacifiques et politiques, le règlement des conflits et les efforts de consolidation de la paix. Nous exhortons l'ONU à garantir leur participation effective à tous les processus menés sous son égide.

La Bulgarie prend en compte les questions de genre dans toutes ses structures politiques et militaires, et le nombre de femmes dans les forces armées bulgares est en constante augmentation, tout comme la participation des femmes bulgares aux missions et opérations internationales. La Bulgarie contribue à la paix et à la sécurité internationales en déployant des contingents militaires sous les drapeaux de l'ONU, de l'OTAN, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En 2019, la part du personnel militaire féminin actif dans toutes les missions et opérations à l'étranger était de 11,1 % des services militaires bulgares. En outre, en 2020, les forces armées bulgares ont reçu une distinction nationale dans la catégorie des organisations et institutions publiques pour leurs réalisations importantes dans la mise en œuvre effective des politiques en matière d'égalité des sexes.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de la prévention, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles et fondées sur le genre, qui peuvent être combattues, notamment par la promotion et la protection des droits

humains et de l'égalité des sexes. Au sein des forces armées bulgares, les stratégies et les politiques de lutte contre le harcèlement sexuel sont étayées par des programmes et des formations portant sur la prévention. La question de la protection des rescapés et d'une approche axée sur les rescapés fait toujours partie des priorités mondiales, notamment l'accès des rescapés à la justice. À cet égard, il est essentiel d'éliminer la stigmatisation et la discrimination, tout en garantissant la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et d'autres services pertinents.

Le rapport de cette année apporte une fois de plus la preuve de l'efficacité du leadership des femmes aux plus hauts niveaux. Si la Bulgarie salue les évolutions positives constatées dans certains pays touchés par des conflits, qui sont décrites dans le rapport, nous sommes profondément préoccupés par la détérioration de la situation en Afghanistan et par les violations et les limitations des droits des femmes. La Bulgarie s'est engagée à fournir 100 000 euros à l'Afghanistan au titre de l'aide publique au développement. À cet égard, nous sommes également conscients de la nécessité de financer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment les organisations et les réseaux locaux des femmes.

Pour terminer, je voudrais assurer le Conseil de sécurité de l'engagement de la Bulgarie en faveur de l'égalité des sexes, de la protection des droits des femmes et de la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Chypre.

M^{me} Ioannou (Chypre) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat. Ma déclaration complétera celle de l'Union européenne, à laquelle nous souscrivons pleinement.

Nous avons déjà souligné dans cette salle l'importance d'une véritable participation des femmes aux processus de paix, non seulement pour satisfaire le critère de l'égalité mais également en reconnaissance du fait que la paix est plus durable lorsqu'elle est le fruit de processus inclusifs.

Plus important que les quotas de participation, il s'agit de garantir une contribution qualitative des femmes aux questions de fond examinées dans le cadre d'un processus de paix donné. Cet objectif peut être atteint en présentant des propositions concrètes élaborées par les femmes concernant la structure constitutionnelle et la législation dans les situations d'après – conflit, y compris, mais sans s'y limiter, la dimension de genre.

Il faut garantir cette contribution à deux niveaux : la participation directe des femmes à tous les volets d'un processus de paix et au moyen d'un mécanisme permettant aux experts locaux de présenter des idées sur des questions spécifiques. L'ONU peut jouer un rôle déterminant à cet égard par sa participation aux processus de paix – voire sa direction de ces processus – et par ses échanges avec les acteurs locaux, dont elle peut contribuer à faire entendre la voix. En outre, l'ONU peut apporter une autre contribution cruciale par sa capacité à s'inspirer des paradigmes qui se sont avérés efficaces dans les pratiques étatiques pertinentes de tous ses Membres. En outre, les opérations de maintien de la paix peuvent contribuer à créer l'environnement sûr nécessaire pour que les femmes participent au rétablissement et à la consolidation de la paix. C'est un élément qui pourrait être explicitement inclus dans leurs mandats.

Même si l'égalité des sexes est inscrite dans les instruments de paix, ce n'est que le premier pas vers un statut égalitaire dans une société sortant de conflit. La violence sexuelle étant toujours fréquemment utilisée comme arme de guerre et ces crimes continuant d'être largement ignorés, il ne faut rien de moins que la responsabilisation et la réparation de ces crimes pour mettre une société sur la voie de l'égalité. Les violences fondées sur le genre devraient être très coûteuses pour leurs auteurs, et aucune amnistie ne devrait être envisagée pour ces crimes ou tout autre type de crime contre l'humanité. À cet égard, le rôle des opérations des Nations Unies est essentiel. Non seulement leurs mandats englobent la protection des civils mais, en cas d'atrocités, les missions des Nations Unies peuvent, et doivent, être une source d'établissement des faits et de preuves permettant des poursuites nationales ou internationales. C'est également un élément qui devrait être explicitement inclus dans les mandats des opérations de maintien de la paix.

Enfin, il est prioritaire de s'attaquer à la culture du patriarcat qui continue d'affliger le secteur de la sécurité, tant au niveau international que national. Toutefois, cela ne résoudra pas seul les problèmes profondément enracinés s'agissant des femmes et de la paix et la sécurité, qui sont une manifestation d'inégalités plus larges et ne peuvent être abordés sans une attaque plus générale et plus complète des attitudes qui les perpétuent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : La Suisse tient à remercier le Kenya pour l'organisation de ce débat de façon inclusive en réalisant le retour à la participation directe

de l'ensemble des États Membres dans cette salle. Nous voulons aussi féliciter les intervenants, tant de l'ONU que de la société civile, pour leurs contributions précieuses. Et nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir fait ensemble, avec l'Irlande et le Mexique, de la question des femmes et de la paix et la sécurité une priorité de vos présidences respectives.

Ce leadership nous sert d'exemple. "The battle for the individual rights of women is one of long standing" (La lutte pour les droits individuels des femmes est une lutte de longue haleine). Ce sont les mots d'Eleanor Roosevelt, grande défenseuse des droits humains. Il en va de même pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En effet, entre le cadre normatif et la réalité du terrain, de nombreux décalages persistent.

Pour mener à bien cette mission sur le long terme, il est primordial d'investir dans les femmes artisanes de paix, comme le souligne le thème de ce débat public aujourd'hui. Nous souhaitons mettre en exergue trois domaines auxquels la Suisse contribue – et continuera de contribuer – particulièrement.

Premièrement, la Suisse s'investit à ce qu'il y ait plus de femmes à la table des négociations. La participation pleine, égale et significative des femmes aux processus politiques et de paix est un des points clefs de notre stratégie de politique extérieure. Au Liban, par exemple, nous soutenons un processus de dialogue entre des femmes de différents partis politiques et celles actives dans les mouvements d'opposition. De même en Suisse, nous avons récemment lancé un réseau composé de femmes médiatrices et artisanes de paix. Toutefois, il faut davantage lier les processus locaux à l'action multilatérale. Nous saluons le nombre record de femmes de la société civile qui ont informé le Conseil de sécurité le mois dernier. Celui-ci devrait considérer le fait de suivre, plus systématiquement, les recommandations des intervenantes.

Deuxièmement, en 2022, l'Afrique du Sud et la Suisse assureront la co-présidence du Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous investirons pour appliquer systématiquement des outils existants, comme les plans d'action nationaux. De plus, la Suisse renforcera, en priorité, ses activités en faveur de la participation des femmes, la coopération avec la société civile et la protection contre les violences sexuelles et basées sur le genre. Pour cette raison, nous nous réjouissons également d'être signataires du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire.

Le troisième domaine est le plus innovant. Nous continuons à investir dans le lien entre « Femmes, paix et sécurité » et numérisation – et ce en tenant compte des grandes opportunités mais aussi des nombreux risques qui peuvent en découler. La Suisse a notamment soutenu une étude sur les défis et les opportunités de la numérisation pour les femmes artisanes de paix. L'étude a été réalisée par le Global Network of Women Peacebuilders et ICT for Peace Foundation, basé à Genève. De plus, nous venons de relancer, cette semaine, une application numérique avec la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté. Nous sommes convaincus qu'elle servira également les membres du Conseil.

Candidate à un siège au Conseil de sécurité en 2023 et 2024, la Suisse va poursuivre et renforcer son engagement pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous travaillerons à être un plus pour la paix et un plus pour l'innovation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Malte.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Malte remercie le Kenya d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité sous le thème « Maintien et consolidation de la paix : miser sur les femmes », et d'avoir repris le format ouvert et inclusif, conformément aux débats publics tenus avant la pandémie. Nous sommes très heureux d'être de retour dans la salle pour cette importante discussion. Nous remercions également le Secrétaire général pour son message et son rapport (S/2021/827), ainsi que les intervenants pour avoir partagé leurs précieuses connaissances et expériences.

Malte s'aligne sur les déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je voudrais souligner les points suivants à titre national.

Premièrement, l'appel lancé par le Secrétaire général il y a un an en faveur d'un changement radical dans la participation effective des femmes à nos efforts de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix, résonne encore aujourd'hui haut et fort. Nous devons redoubler d'efforts pour que sa mise en œuvre devienne une réalité et pour que les femmes soient pleinement associées à la paix en tant que partenaires égaux dès les premières étapes de tout processus politique.

Il est encourageant de constater que les femmes ont été incluses en tant que déléguées dans tous les processus dirigés par l'ONU en 2020, à l'exception d'un seul.

Cependant, ce n'était pas le cas pour les délégués des parties à des conflits. Ce pourcentage était de 23 %, et il aurait été beaucoup plus bas sans les mesures persistantes soutenues par l'ONU. Les nouveaux progrès réalisés sous la direction du Secrétaire général doivent être reconnus. Toutefois, il ne s'agit pas d'une question de chiffres ; c'est la réalité. Nous devons faire davantage pour garantir que toutes les parties aux processus de paix incluent les femmes et les filles, dans toute leur diversité, qui sont pleinement impliquées. Nous devons créer sur le terrain les conditions propices à une participation pleine, effective et véritable des femmes et des filles. Nous devons identifier et atténuer les obstacles concernant les droits des femmes et des filles et les dispositions relatives au genre dans les accords de paix à un stade précoce. Conscients que le temps ne joue pas en notre faveur, la question se pose de savoir si nous devons entamer une conversation sur les quotas de genre dans les négociations de paix.

Deuxièmement, nous devons nous assurer que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité inclut également la protection, la prévention, les secours et le relèvement. Nous ne pouvons pas nous concentrer sur la participation des femmes et des filles alors que prévaut la violence visant les artisanes de la paix, les dirigeantes politiques, les militantes et les défenseuses des droits de la personne. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général,

« La violence à l'égard des femmes et la violation de leurs droits, conjuguées à leur marginalisation et à leur exclusion absolue, restent au cœur des problématiques abordées dans le programme pour les femmes, la paix et la sécurité en 2021 » (S/2021/827, par. 4).

La sécurité et la protection des femmes et des filles sont d'une importance fondamentale pour qu'elles puissent contribuer de manière significative à la mise en œuvre des accords de paix. Nous devons également bénéficier d'un accès sans entrave à l'éducation et de l'égalité des chances en tant que médiatrices, artisanes de la paix et dirigeantes. Malte est préoccupée par le fait que plus de 11 millions de filles pourraient ne pas retourner à l'école après la maladie à coronavirus et que les perturbations des programmes de prévention des mariages d'enfants pourraient entraîner 10 millions de mariages d'enfants supplémentaires.

Mon troisième point concerne les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Nous devons veiller à ce que les missions des Nations Unies disposent des politiques internes adéquates en matière de genre et des ressources nécessaires à leur

mise en œuvre. Une formation régulière sur les aspects liés au genre est également essentielle. Les missions politiques spéciales doivent également entretenir des relations solides avec les organisations nationales de femmes, qui peuvent contribuer à renforcer l'appropriation nationale de ces principes et idées.

Le quatrième et dernier point est que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité concerne également les filles, les garçons et les hommes. Les filles, parce que si elles ne sont pas impliquées, elles ne disposeront pas des outils et des compétences nécessaires pour poursuivre le travail de leurs prédécesseuses lorsqu'elles deviendront des femmes. Les garçons et les hommes, parce qu'ils doivent également faire partie de la solution si l'on veut s'attaquer aux moteurs du patriarcat dans la société et aux inégalités et vulnérabilités qui en découlent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord saluer la participation de S. E. M^{me} Raychelle Omamo, Ministre des affaires étrangères de la République du Kenya, qui a présidé la séance ce matin en présence du Secrétaire général. Nous remercions également les intervenantes de leurs exposés.

Nous nous associons à la déclaration faite au nom du Groupe des Amis des femmes en Afghanistan.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité fait partie des priorités de l'État du Qatar dans le cadre de ses politiques globales aux niveaux national et international, étant donné sa ferme conviction de la nécessité de protéger tous les droits des femmes et de promouvoir leur rôle en tant que partenaires fondamentales dans toutes les phases de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix. C'est pourquoi nous appuyons les efforts internationaux en cours, notamment depuis 2000, pour braquer les projecteurs sur ce sujet important.

Compte tenu de l'importance que revêt l'éducation en tant que facteur clef pour promouvoir la participation des femmes à la réalisation de la paix et du développement durable dans leurs sociétés, l'État du Qatar accorde une priorité particulière aux femmes et aux filles, notamment en situation de conflit, dans ses programmes d'appui à l'éducation. Je signale que S. A. le cheik Tamim bin Hamad Al Thani, Émir de l'État du Qatar, s'est engagé à fournir une éducation de qualité à 1 million de filles dans le cadre de notre appui à la Déclaration de Charlevoix sur l'éducation des filles en temps de crise.

L'an prochain, l'État du Qatar accueillera la Conférence mondiale de haut niveau sur les processus de paix incluant les jeunes, en coopération avec la Finlande, la Colombie, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et la Fondation Education Above All. Cette conférence sera axée sur la participation des jeunes femmes aux opérations de paix, l'objectif étant de renforcer leur implication dans le rétablissement de la paix.

Dans le cadre de son rôle effectif de médiateur en vue d'assurer le dialogue pour la paix en Afghanistan, l'État du Qatar a inclus les femmes dans les pourparlers de paix afghans. En tant que partenaire international de l'Afghanistan, nous avons cherché à préserver les acquis du peuple afghan au cours des dernières décennies, notamment ceux des femmes. Nous avons insisté à maintes reprises sur la nécessité d'une approche globale et du respect des droits humains de tous, en particulier des femmes, des filles, des enfants et des minorités, ainsi que sur l'impératif de garantir le rôle vital des femmes afghanes dans le développement du pays. L'État du Qatar coordonne son action avec ses partenaires internationaux à cet effet. Nous soulignons l'importance des femmes dans la charia islamique et avons fourni de bons exemples de ce qui se passe dans de nombreux pays islamiques, y compris l'État du Qatar, où les femmes exercent leurs droits pleinement et de manière et constructive.

Les femmes et les filles sont les plus touchées par la détérioration de la situation humanitaire. Il est de ce fait particulièrement important d'être solidaire des femmes afghanes et de leur apporter un appui. C'est pourquoi l'État du Qatar a facilité les discussions entre les responsables de l'ONU et les autorités de Kaboul, qui ont abouti à des assurances visant à faciliter l'aide humanitaire et à ne pas entraver le travail des acteurs humanitaires. Nous œuvrons également à l'ouverture de nouveaux établissements d'enseignement pour les filles dans le pays. Ces dernières semaines, nous avons accueilli des milliers de réfugiés et accordé une attention particulière aux femmes et aux enfants.

L'État du Qatar assure également une coordination efficace avec ses partenaires internationaux, notamment le Groupe des Amis des femmes en Afghanistan, ici à New York, afin de faire entendre la voix des femmes afghanes et de protéger leurs droits. Nous participons actuellement à l'organisation d'un événement de haut niveau, en collaboration avec le Royaume-Uni et le Canada, sur la coopération internationale pour venir en aide aux femmes et aux filles en Afghanistan.

Pour terminer, nous soulignons l'engagement de l'État du Qatar à continuer de coopérer avec toutes les parties concernées par le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à fournir le soutien nécessaire à sa mise en œuvre sur le terrain, afin de contribuer à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables partout dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence kényane d'avoir organisé le présent débat ministériel public sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie le Secrétaire général et les autres intervenantes de leurs exposés détaillés et riches en enseignements.

Le Népal appuie fermement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En tant que pays en situation d'après-conflit, nous avons connu l'expérience traumatisante des retombées d'un conflit sur les femmes. Dans les années qui ont suivi la signature de l'Accord de paix global en 2006, le Népal opéré une transformation historique en garantissant la participation des femmes à la vie politique et publique.

Aujourd'hui, la Constitution du Népal garantit aux femmes 33 % des sièges dans les parlements fédéral et provinciaux, une représentation de 40 % dans les administrations locales, ainsi que l'alternance homme/femme aux plus hautes fonctions, à savoir la présidence et vice-présidence et la présidence et vice-présidence de la Chambre des députés. Il en va de même des maires et adjoints au maire. En outre, la Constitution prévoit l'inclusion des femmes dans toutes les structures de l'État.

En 2011, le Népal a adopté un plan d'action national pour la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), devenant ainsi le premier pays d'Asie du Sud et le deuxième d'Asie à le faire. La participation accrue des femmes à la prise de décision, la protection des femmes et des filles contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et la fin de l'impunité sont les principales priorités du plan.

Nous avons également préparé notre deuxième plan d'action national, en consultation avec les parties prenantes concernées, notamment les victimes de conflit. Le plan se concentre sur les questions de justice pour les femmes et les filles touchées par un conflit, l'amélioration de leurs moyens de subsistance et la sécurité des femmes et des enfants, en général.

Le Népal, qui est l'un des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police les plus importants et les plus responsables, a augmenté le nombre de ses soldates de la paix. Nous nous efforçons d'atteindre l'objectif fixé par l'ONU concernant la présence de femmes dans les contingents et avons déjà atteint d'autres objectifs liés aux femmes Casques bleus. Nos soldates de la paix utilisent leurs compétences pour travailler avec les communautés locales et instaurer la confiance afin de protéger les femmes et les civils sur le terrain. Elles aident les victimes de violences fondées sur le genre, mènent des activités de renforcement des capacités et recueillent des renseignements pour protéger les femmes et les filles. Par-dessus tout, elles sont pour les communautés locales une source de motivation directe et positive s'agissant de promouvoir l'autonomisation des femmes, l'éducation des filles et l'égalité des sexes.

Les femmes doivent faire partie intégrante du règlement des conflits, de la consolidation, du rétablissement et du maintien de la paix ainsi que de la reconstruction après le conflit si l'on veut instaurer une paix pérenne. Nous devons concevoir des politiques et des programmes inclusifs et positifs pour intégrer et autonomiser les femmes afin de garantir leur participation légitime à la gouvernance.

Le Népal est résolu à mettre en œuvre les quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Peñaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Kenya d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général et les intervenantes de leurs exposés.

La participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité, à toutes les étapes du processus de paix est cruciale. Les femmes ont un rôle indispensable à jouer dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation et le maintien de la paix. Ces constats sont consacrés par la résolution 1325 (2000), qui a bénéficié du plein appui des Philippines, ainsi que par les résolutions ultérieures sur la question.

Depuis 1997, les femmes philippines jouent un rôle très important dans la médiation et le processus de paix de Mindanao, en tant que membres du groupe de négociation du Gouvernement, de son secrétariat ou des groupes de travail techniques.

Les Philippines ont été le premier pays d'Asie à adopter un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Le plan philippin, qui est le fruit d'une collaboration constructive entre le Gouvernement et la société civile, optimise les progrès accomplis au fil des décennies dans le pays en matière de prise en compte des questions de genre. Il a permis aux organismes gouvernementaux et aux administrations locales d'identifier des interventions concernant les femmes et la paix et la sécurité afin de les intégrer à leurs plans, budgets et rapports d'exécution, conformément à la loi nationale historique, la Magna Carta des femmes. Le plan actuel fournit un cadre pour la promotion des droits et du rôle de leadership des femmes dans la consolidation de la paix, le maintien de la paix et les négociations de paix.

Les femmes ont joué un rôle crucial dans le règlement du conflit qui opposait depuis des décennies le Gouvernement philippin au Front de libération islamique Moro. Le groupe représentant le Gouvernement était dirigé par une femme – la première négociatrice en chef au monde à signer un accord de paix avec un groupe rebelle.

En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Ministère philippin de la défense s'efforce d'augmenter le financement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, reconnaissant que la pandémie exacerbe les inégalités entre les genres dans les situations de conflit, de sortie de conflit et de crise humanitaire. Les femmes et les filles sont confrontées à une plus forte incidence de la violence fondée sur le genre et à davantage de difficultés en matière d'accès aux biens et services de base.

La police nationale philippine est tenue par la loi de mettre l'accent sur le recrutement et la formation de femmes. La police réserve au moins 10 % de ses quotas annuels en matière de recrutement, de formation et d'éducation aux femmes, et elle a créé plus de 2 000 bureaux de protection de la femme et de l'enfance à l'échelle nationale, au sein desquels travaillent des enquêtrices ayant reçu une formation.

Dans la région, les Philippines appuient les efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) visant à incorporer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à ses travaux. Le Registre des femmes pour la paix de l'ASEAN, qui regroupe des dirigeantes de l'ASEAN ayant des compétences dans les divers aspects des processus de paix, notamment la négociation, la médiation, la facilitation et la recherche, constitue une bonne pratique qui pourrait être partagée

avec d'autres organisations. L'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation, la branche de recherche de l'ASEAN, peut également partager ses pratiques optimales et les enseignements retenus sur les questions de genre dans le contexte des conflits.

Les Philippines appellent de nouveau à augmenter la participation des femmes en uniforme et à intégrer la perspective de genre à tous les aspects du maintien de la paix. Nous appuyons le déploiement d'un nombre croissant de femmes soldates de la paix à tous les niveaux et à des postes de direction.

Nous sommes déterminés à continuer de collaborer avec l'ONU et d'autres partenaires afin de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

M. Maes (Luxembourg) : Le Luxembourg remercie la présidence kényane du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité en mode présentiel, permettant ainsi la participation des non-membres du Conseil.

Nous remercions tous les intervenants qui ont enrichi le débat par leurs expériences. Nous remercions également le Secrétaire général pour son rapport annuel très complet (S/2021/827).

Le Luxembourg souscrit pleinement aux déclarations de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

L'année dernière, nous avons célébré le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui a été une étape clef pour défendre et promouvoir les droits des femmes et des filles partout dans le monde, en particulier dans les conflits armés. Mais beaucoup reste à faire. La situation actuelle en Afghanistan montre la vulnérabilité des droits des femmes. Protéger leurs droits signifie protéger les droits de la société entière.

Aujourd'hui plus que jamais, il est de notre devoir de traduire nos engagements de longue date en actions. Les différentes situations à l'ordre du jour du Conseil de sécurité nous montrent qu'il est impératif d'inclure les femmes à tous les niveaux des processus de paix et du maintien de la paix. C'est une condition indispensable pour le règlement des conflits et l'instauration d'une paix durable.

Selon l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000), la participation des femmes accroît

de 35 % la probabilité de parvenir à un accord de paix qui durera 15 ans. Il est donc essentiel que la communauté internationale redouble d'efforts pour que le rôle de ces agentes de la paix devienne enfin une réalité.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être pleinement intégré dans tous nos efforts, que ce soit dans le cadre des mandats du Conseil de sécurité, des négociations de budgets, au sein des organisations régionales ou à travers les politiques nationales et les initiatives locales. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, un soutien accru doit être dédié aux organisations locales promouvant les droits des femmes.

En ligne avec sa politique étrangère féministe, le Luxembourg continue de mettre en œuvre son plan d'action national « Femmes, paix et sécurité » pour la période 2018-2023, en concertation aussi avec les organisations de la société civile. Notre plan d'action suit une approche holistique dans les domaines de la diplomatie, de la défense et de la coopération au développement, mais aussi dans les domaines clefs et transversaux de la santé, de l'éducation et du changement climatique afin de garantir l'autonomisation des femmes de façon durable. Nous continuons de financer des projets et des initiatives visant à combattre les violences sexuelles et sexistes et à lutter contre l'impunité, notamment à travers une stratégie basée sur le genre, dans le cadre de notre aide publique au développement.

Cette année, l'armée luxembourgeoise a créé un comité des femmes, qui a pour but de formuler des propositions concrètes pour mettre en valeur l'intégration et le recrutement des femmes au sein de l'armée. Nous encourageons et soutenons aussi la participation des femmes aux missions civiles de gestion des crises. Depuis le 6 avril 2021, le Luxembourg a ainsi déployé une fonctionnaire de la police au sein de la Mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens, où elle s'engage notamment dans un projet qui vise à soutenir les femmes dans la police palestinienne.

La semaine passée, le Luxembourg a eu l'honneur d'être élu, pour la première fois, au Conseil des droits de l'homme pour le mandat 2022-2024. L'égalité des genres constitue une des thématiques prioritaires que nous chercherons à promouvoir et à renforcer. Les membres peuvent compter sur nous dans cette lutte importante pour promouvoir les droits des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la République du Kenya d'avoir convoqué cet important débat sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Japon appuie l'appel du Secrétaire général à un changement radical au profit de la participation véritable des femmes aux efforts de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix, et il est disposé à partager les enseignements tirés de son soutien aux activités de l'ONU et d'autres organismes. Le Gouvernement japonais appuie les activités de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, en Somalie et en Iraq. Ses activités visent à renforcer les institutions nationales et la réponse judiciaire face à la violence sexuelle liée aux conflits, mais aussi à améliorer l'accès des victimes et des survivantes à la justice. Le Japon estime que ces efforts créent des conditions permettant d'autonomiser les femmes locales sans crainte, et de leur rendre leur dignité afin qu'elles puissent prendre pleinement le contrôle des efforts de consolidation de la paix et de reconstruction dans leurs pays.

La semaine dernière, sur la base de leurs travaux en République centrafricaine, les membres de l'Équipe d'experts ont fait part aux États Membres des difficultés rencontrées et des succès obtenus à l'occasion d'une réunion d'information organisée par ma mission. Ils ont éprouvé de grandes difficultés à garantir l'accès des victimes et des survivantes à la justice, qu'ils ont attribuées à l'éloignement, à la stigmatisation, au manque de sensibilisation et à la lenteur du processus judiciaire. Le récent rapport de diagnostic de l'Équipe d'experts a également conclu que les problèmes au sein du système sont liés à l'absence de mesures en faveur des victimes et des témoins, aux carences du cadre juridique national et aux capacités techniques et opérationnelles limitées en matière d'enquêtes, de poursuites et d'éducation.

Pour répondre à ces problèmes persistants, le projet de l'Équipe d'experts a mis l'accent sur le renforcement des capacités du secteur de l'application des lois – les enquêteurs, les procureurs et les juges – en étroite collaboration avec les autorités locales, pour atteindre un niveau de spécialisation et de compétence élevé dans le domaine judiciaire. Cela a permis de porter davantage d'affaires devant la justice et que les femmes les filles participent au processus de paix en ayant moins peur. Cet exemple montre comment l'ONU peut obtenir des résultats concrets grâce à ses compétences spécialisées en renforçant les institutions et les partenariats sur le terrain.

Dans le cadre de l'Initiative de partenariat pour les femmes et la paix et la sécurité du Groupe des Sept, le Japon, en collaboration avec ONU-Femmes, promeut la participation des femmes à la réconciliation nationale et à la consolidation de la paix au Sri Lanka. Ce projet comporte trois volets principaux : la sensibilisation, l'appui à l'élaboration des politiques du Gouvernement sri-lankais et la fourniture de facilités d'entrepreneuriat aux femmes. Ce projet a permis aux femmes et aux jeunes filles de participer directement au processus de consolidation de la paix, de relèvement et de reconstruction des communautés après un conflit qui a duré 26 ans.

Par des voies bilatérales, le Japon appuie également les efforts des pays en développement visant à renforcer la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'au maintien et à la consolidation de la paix. En particulier, l'Agence japonaise de coopération internationale a soutenu des projets visant à renforcer les organisations locales de femmes dans cette région.

Si les projets que j'ai mentionnés diffèrent de par leur nature, la clef de leur succès est la même : garantir la participation effective du gouvernement hôte et de sa population. J'espère que cette réunion contribuera à renforcer la coordination, les réseaux et les partenariats pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sri Lanka.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la République du Kenya d'avoir organisé cette initiative.

Le Sri Lanka est profondément préoccupé par le fait que, malgré l'évolution des politiques et les engagements pris en faveur des femmes au niveau mondial, celles-ci sont encore confrontées à obstacles structurels et ne bénéficient pas de l'accès nécessaire pour qu'elles soient pleinement représentées à tous les niveaux de décision, notamment les processus de paix. Nous constatons avec satisfaction que l'ONU, qui est la principale organisation internationale investie de la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, s'est engagée à augmenter le nombre de femmes civiles et en tenue dans les opérations de maintien de la paix à tous les niveaux et à tous les postes, y compris les postes de direction.

Pour l'ONU, l'égalité des sexes est un objectif visant à garantir l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et

des garçons. La stratégie utilisée pour parvenir à l'égalité des sexes est la prise en compte des questions de genre, qui consiste à prendre en compte les perceptions, les expériences, les connaissances et les intérêts des femmes et des hommes dans l'élaboration des politiques et la prise de décision.

Le Sri Lanka a apporté une contribution positive aux efforts mondiaux de maintien de la paix, et le courage et le professionnalisme des Casques bleus sri-lankais sont largement appréciés.

Dans le cadre de nos efforts visant à investir dans la participation des femmes au maintien et à la consolidation de la paix, il est essentiel de mieux comprendre et de traiter les problèmes auxquels elles sont confrontées dans le cadre de cette participation au maintien de la paix, notamment les aspects culturels et sociaux. Nous avons besoin d'assistance pour poursuivre nos efforts de plaidoyer afin de promouvoir la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. À cet égard, il faut fournir aux pays en développement les ressources et le matériel de formation nécessaires et échanger les meilleures pratiques en matière de recrutement et de déploiement de femmes en tenue.

Nous sommes d'avis que les femmes qui participent déjà aux processus de paix informels doivent être associées aux processus de paix officiels afin de garantir véritablement l'égalité des sexes et la paix, et que de nombreuses femmes ont une compréhension de la consolidation de la paix plus large et plus globale que celle de l'ONU, ou que d'autres conceptions traditionnelles.

La Commission de la condition de la femme a constaté que les guerres civiles, les conflits armés et les actes de terrorisme augmentent, ce qui s'accompagne de violations des droits fondamentaux des femmes et des filles par des acteurs étatiques et non étatiques. En raison de l'évolution de la nature des conflits, la plupart des guerres se déroulent à l'intérieur des pays, souvent en raison d'amertumes historiques non résolues liées à des conflits ou à des différends ethniques – ou aux diamants, à d'autres minerais ou à la drogue. Les protagonistes ne sont pas nécessairement des soldats, mais des idéologues politiques, des seigneurs de la guerre, des trafiquants de drogue, des acteurs étatiques, des jeunes privés de leurs droits et de jeunes enfants.

À mon avis, dans le cadre de ce processus, nous devons examiner la raison d'être des points de vue traditionnels qui sont souvent exprimés pour justifier la participation des femmes au maintien de la paix, en

partant du principe que les femmes sont plus empathiques, plus accessibles et plus pacifiques que les hommes ; qu'elles sont mieux placées pour s'occuper des femmes et des enfants et pour traiter de questions telles que la violence sexuelle ; et qu'elles apportent des compétences comportementales aux missions. Je me demande s'il ne s'agit pas de notions discriminatoires en soi. Est-ce que cette façon de penser n'impose pas un fardeau aux femmes ?

Si nous voulons vraiment progresser, nous devons tout d'abord changer de mentalité et traiter véritablement les femmes et les hommes sur un pied d'égalité dans tous les domaines de la vie. Je voudrais poser la question suivante : est-il alors surprenant que, bien que les femmes soient actives dans la consolidation de la paix au niveau communautaire, elles soient presque totalement absentes des tables de négociations politiques ? Leur exclusion des tables de paix est notable ; les exemples sont malheureusement bien connus. Les femmes ne devraient-elles pas alors, comme une nécessité, être présentes aux tables de négociation ? La réponse est tout simplement « oui » – tout d'abord, parce que les femmes sont touchées par les conflits et, par conséquent, par les accords de paix ; ensuite, et en relation avec le premier point, parce que l'inclusion des femmes à toutes les étapes des processus de paix est cruciale pour une justice sociale inclusive ; et enfin, parce que la présence des femmes fait que les types de questions généralement abordées dans les processus de paix officiels sont différents. On constate que les obstacles à la participation des femmes à la prise de décision sont énormes dans toutes les régions, mais qu'ils sont particulièrement graves dans les zones de conflit. Alors que des communautés entières subissent les conséquences désastreuses des conflits armés, les femmes et les filles sont spécifiquement touchées en raison du fait qu'elles occupent une position inférieure. Le règlement de paix ne consiste pas seulement à mettre fin à une guerre, mais aussi à créer les conditions d'un nouveau régime politique juste.

Ma deuxième observation est que l'absence des femmes aux tables de négociation réduit la possibilité d'une politique inclusive et juste après les conflits. Il a été observé que l'absence relative des femmes aux tables de négociation a de lourdes conséquences, car lorsqu'elles sont présentes ou participent à des négociations moins formelles, elles ont tendance à soulever des questions différentes et adoptent fréquemment des approches différentes en matière de règlement des conflits.

Pour terminer, je voudrais mentionner une observation faite, à très juste titre, par les auteurs de l'article *Women Waging War*, publié dans le magazine *Foreign Policy* dans le numéro de mai-juin 2001 : « Permettre aux hommes qui planifient les guerres de planifier la paix est une mauvaise habitude. » Selon eux, les hommes arrivent à la table des négociations directement de la salle de guerre ou du champ de bataille, tandis que généralement, les femmes qui sont à la table des négociations sont d'habitude chargées des soins familiaux ou sont des militantes civiles. Est-ce que cela ne donne pas matière à réflexion ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation kényane d'avoir organisé ce débat public et d'avoir mis un accent particulier sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) en vue de réaliser de véritables progrès en ce qui concerne ce programme. En outre, je tiens à remercier le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et de l'Envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité de la Commission de l'Union africaine de leurs exposés.

Alors que nous célébrons le vingt-et-unième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et le vingt-sixième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'Argentine réaffirme son engagement en faveur du développement et de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La réalisation de l'égalité des sexes et la pleine autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité, ainsi que la prise en compte des questions de genre dans les affaires relatives à la paix et à la sécurité, sont des conditions *sine qua non* pour prévenir efficacement les conflits et pérenniser la paix. Dans ce contexte, nous devons redoubler d'efforts pour renforcer la représentation, la participation et le leadership des femmes dans tous les processus de prévention des conflits et de consolidation de la paix, et à tous les niveaux de prise de décision.

L'Argentine estime qu'il faut renforcer davantage la coordination pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cela implique non seulement la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mais également des recommandations d'autres organes compétents. Pour renforcer la participation des femmes aux processus de paix, notre pays estime qu'il serait utile de renforcer la participation des réseaux locaux de médiatrices qui tiennent compte

des questions de genre, surtout parce que ce mécanisme préventif, qui a fait ses preuves dans plusieurs régions du monde et que l'Argentine a promu dans le Cône Sud, s'efforce de s'attaquer aux causes structurelles qui donnent lieu aux conflits ou à la violence avant que leurs symptômes ne se manifestent.

L'Argentine a continué à travailler de manière intensive sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cours des 12 mois qui se sont écoulés depuis le précédent débat public (voir S/2020/1084). Nous finalisons actuellement le processus administratif pour lancer notre deuxième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Au niveau national, le Ministère de la défense a élaboré un plan global de politique de genre pour la période 2021 à 2023, qui comprend des mesures visant à augmenter le nombre de femmes dans les missions de maintien de la paix. Dans ce cadre, le pourcentage de femmes dans la formation préalable au déploiement au Centre de formation aux opérations de paix de la Gendarmerie nationale argentine, est passé à 35 % du total en 2021. Nous soulignons également que 50 % des instructeurs du Centre de formation aux opérations de paix sont des femmes.

Toutes ces actions concrètes prises pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) s'ajoutent aux efforts continus de l'Argentine au niveau international, comme, par exemple, la promotion de l'inclusion de la question des femmes et de la paix et la sécurité dans le programme régional, en particulier au sein du Marché commun du Sud.

Enfin, même si nous reconnaissons que beaucoup a été fait pour améliorer la participation des femmes aux processus de paix, il reste encore beaucoup à faire. Il est essentiel de repenser les stratégies adoptées afin d'obtenir de meilleurs résultats. L'Argentine réitère son profond engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et continuera à œuvrer à sa pleine mise en œuvre aux niveaux national, régional et international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Malovrh (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Union européenne en sa qualité d'observatrice et la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (voir S/PV.8886) et souhaite ajouter les remarques suivantes à titre national.

Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport annuel (S/2021/827). Nous nous félicitons en particulier de l'intensification des efforts visant à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à accroître le nombre de femmes cheffes et cheffes adjointes d'opérations de paix, de soldates de la paix et de médiatrices. La participation sur un pied d'égalité et effective des femmes doit être au centre des activités liées à la paix et des processus décisionnels.

L'attachement de la Slovénie au programme pour les femmes et la paix et la sécurité se reflète dans notre résolution sur le programme national d'égalité des chances pour les femmes et les hommes pour la période 2021 à 2030. Le document réaffirme que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est l'un des domaines prioritaires de la politique étrangère slovène et de la politique d'égalité des sexes.

En novembre 2018, la Slovénie a adopté son deuxième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons créé le Centre d'éducation et de formation pour la participation aux opérations et missions de maintien de la paix, qui propose également une formation spécifique sur les femmes et la paix et la sécurité.

La Slovénie déploie régulièrement des femmes en tant que personnel en tenue dans des opérations et des missions de maintien de la paix, y compris dans des rôles et des postes de haut niveau. Des femmes ont été déployées dans des opérations et des missions internationales depuis le premier contingent slovène d'une force multinationale de maintien de la paix en 1997. Les femmes occupent actuellement plusieurs postes de direction dans des domaines fonctionnels des forces armées slovènes, notamment le commandement d'unités tactiques et de contingents à l'étranger. L'année dernière, 20 % des policiers slovènes ayant participé à des missions internationales de maintien de la paix étaient des femmes. En outre, la première femme à commander un contingent de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban était originaire de Slovénie. Le pourcentage de femmes des forces armées slovènes déployées dans des opérations et missions internationales s'élevait à 10 % l'année dernière.

La Slovénie se dit très préoccupée par la détérioration de la situation et du statut des femmes et des filles en Afghanistan. La participation libre et égale des femmes à la société afghane, le respect des droits humains et l'accès aux services de santé, à l'emploi et

à l'éducation sont essentiels. La Slovénie réaffirme son soutien total à toutes les initiatives visant à maintenir les droits des femmes et des filles en Afghanistan.

Enfin, nous ne pourrions obtenir de résultats tangibles que si nous travaillons de concert. Nous devons agir résolument pour mettre un terme au recul et à la régression dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et nous appuyer sur les résultats déjà obtenus. La Slovénie se tient prête à jouer son rôle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda.

M^{me} Rugwabiza (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Kenya d'avoir organisé cet important débat, qui souligne l'urgence d'investir dans les femmes pour le maintien et la consolidation de la paix. Je souhaite également remercier le Secrétaire général pour ses remarques et les différents intervenants pour leurs déclarations éclairantes.

Le débat d'aujourd'hui, qui porte sur l'investissement dans les femmes locales dans les pays accueillant des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales afin d'accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, est proche de l'expérience du Rwanda. Le Rwanda, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, considère que la protection des civils, en particulier des plus vulnérables – à savoir les femmes et les enfants – en cas de conflit, est au cœur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et constitue le critère d'un maintien de la paix efficace. Nous accordons une grande importance à la compréhension du contexte local et à la prise en compte des besoins, des préoccupations et des perceptions des populations que nous sommes chargés de protéger. Cela inclut les femmes, les jeunes, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés, pour n'en citer que quelques-uns.

Alors que nous réfléchissons à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), il ne faut pas oublier que celle-ci ne traite pas uniquement de la façon dont les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les conflits violents ; elle souligne également le rôle essentiel que jouent les femmes dans les processus de paix et de réconciliation. Le Rwanda a privilégié la contribution des femmes à toutes les étapes du maintien et de la consolidation de la paix.

La Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration, qui a pour mandat de veiller à ce que tous les ex-combattants démobilisés soient réintégrés socialement et économiquement dans leurs communautés, utilise une approche tenant expressément compte des questions de genre. Un exemple à souligner est qu'au lendemain du génocide de 1994 contre les Tutsis, alors que le pays était confronté à des insurrections résultant de l'instabilité de la région des Grands Lacs, le Gouvernement a permis l'appropriation locale des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de leur conceptualisation à leur mise en œuvre. Par le biais de diverses initiatives, les femmes ont joué le rôle d'émissaires et de facilitateurs clés dans la mobilisation des ex-combattants qui ont rejoint le Rwanda pour la reconstruction.

En ce qui concerne le pilier de la prévention des conflits, le Rwanda a également pris en compte les expériences des femmes au niveau local et a consacré des ressources à une réforme du secteur de la sécurité tenant compte de la dimension de genre, en mettant l'accent sur la lutte contre la violence fondée sur le genre et l'institutionnalisation de l'accès à la justice au niveau local par le biais de points d'accès judiciaires. Actuellement, les femmes rwandaises représentent 50 % des médiateurs communautaires et 48 % des défenseurs juridiques. Afin de lutter contre la violence fondée sur le genre, nous avons créé ce que nous appelons les centres de services intégrés d'Isange, qui fournissent des services complets et gratuits aux survivantes de la violence fondée sur le genre, notamment un soutien juridique, médical et psychosocial, le tout en un seul endroit.

Le Rwanda estime que pour relever les défis liés au renforcement du rôle des femmes dans le programme de paix, il faudra établir des partenariats efficaces avec différentes parties prenantes, notamment les pays hôtes de missions de maintien de la paix, le secteur privé et les entités régionales et internationales. Ce mois-ci, le Rwanda a rejoint le Comité directeur du Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix. Nous sommes impatients de travailler avec toutes les personnes impliquées pour favoriser les partenariats avec les parties prenantes nationales et régionales afin d'augmenter de manière significative la participation des femmes dans toutes les opérations de paix des Nations Unies.

Nous savons – et nous disposons de suffisamment de preuves – qu'un facteur de différenciation majeur entre les femmes victimes de la violence dans

les conflits armés et les acteurs de la paix est leur participation significative à l'ensemble des activités de paix à tous les niveaux. Travaillons tous ensemble pour y parvenir et rendons-nous mutuellement responsables sur la base de données solides et d'une évaluation des performances.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Kenya d'avoir organisé cet important débat public. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport très utile (S/2021/827) et à remercier toutes les intervenantes de leurs exposés éclairants.

Près de 21 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et compte tenu des nouveaux défis et menaces qui pèsent sur la stabilité et la paix durable, nous estimons que nous ne pouvons plus nous contenter de parler simplement d'accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La nature multidimensionnelle des conflits et l'ampleur de leurs conséquences possibles sur les sociétés requièrent un engagement fort et une action décisive pour véritablement changer l'approche de ce programme. De telles mesures doivent aller de pair avec un renforcement de la promotion et de la protection des droits des femmes et des filles.

La Pologne concentre ses efforts sur les activités visant à augmenter le nombre de femmes dans les fonctions en tenue, à savoir l'armée, la police, les gardes-frontières et les douanes. Le nombre de femmes dans ces entités correspond à leur participation potentielle aux missions de maintien de la paix. Dans cet esprit, la Pologne promeut activement les politiques qui visent à lever les obstacles auxquels les femmes peuvent se heurter dans leur recrutement et leur participation aux opérations de paix et qui sont susceptibles de limiter l'étendue de leur implication.

L'un des aspects épouvantables les plus évidents des conflits, c'est le nombre croissant de cas de violences sexuelles liées aux conflits dont sont victimes les femmes et les enfants. La Pologne s'est engagée, dans les instances internationales, à introduire des mesures qui feront en sorte que les auteurs de tels actes en répondent et qui renforceront les efforts de prévention, tout en luttant contre l'impunité des soldats de la paix qui commettent des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La protection des groupes les plus vulnérables,

tels que les femmes et les enfants, reste l'une des priorités de la Pologne en tant que membre du Conseil des droits de l'homme durant la période 2020-2022.

La protection des femmes et des jeunes filles contre les violences sexuelles liées aux conflits et l'assistance aux victimes de violences constituent également l'une des priorités de l'aide humanitaire et de l'aide au développement polonaises. Nous poursuivons ces objectifs avec l'appui d'ONU-Femmes, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF et par le biais de la coopération bilatérale, en fournissant protection et soins de santé ainsi qu'en créant des conditions propices à l'autonomisation des femmes et des filles, entre autres objectifs.

La tournure récente des événements politiques en Afghanistan a créé des défis particulièrement graves en termes de protection des droits et libertés des femmes et des filles. Garantir un accès continu des filles à l'éducation est essentiel à cet égard. Nous ne pouvons pas permettre que soient réduits à néant les progrès acquis de haute lutte en matière de reconnaissance des droits des femmes et de leur protection, ainsi que de leur participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, à toutes les sphères de la vie. En tant que membre du Groupe des Amis des femmes en Afghanistan, la Pologne est prête à appuyer toutes les initiatives conduites dans le cadre de l'Union européenne et de l'ONU qui visent à sauvegarder les acquis obtenus ces 20 dernières années dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Les soldats de la paix jouent un rôle central pour assurer et faciliter les transitions et préparer le terrain pour les acteurs de la consolidation de la paix. Si notre objectif est de parvenir à une paix durable, les femmes doivent être associées à toutes les étapes du processus de paix, y compris la médiation, les négociations officielles et le relèvement et la réconciliation au lendemain des conflits. C'est pourquoi il est si important que les considérations relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité soient intégrées dans la mise en œuvre des mandats des missions.

Dans cet esprit, la Pologne appuie fermement la résolution 2594 (2021) récemment adoptée, sur les transitions des missions des Nations Unies, et espère qu'elle se traduira par davantage d'inclusivité sur le terrain. La Pologne souscrit également au travail du Fonds pour la consolidation de la paix et à sa stratégie pour 2024, qui met l'accent sur le rôle des femmes et des jeunes.

Enfin, nous appelons à la mise en place d'un mécanisme de coordination pour les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité entre les acteurs de la paix, de l'action humanitaire et du développement, d'une part, et les autorités de l'État hôte, d'autre part. La création d'un cadre commun ou d'un ensemble d'outils pour le travail et les progrès concrets sur le terrain, ainsi que l'échange régulier de savoir-faire, de données d'expérience et d'enseignements tirés, pourraient être utiles à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir d'être de retour dans cette salle.

Je formulerai quelques observations en complément à l'intervention faite par la représentante de l'Union européenne en sa qualité d'observatrice.

Le Portugal félicite la présidence kényane du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public.

La stabilisation à long terme des sociétés sortant d'un conflit présuppose la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix. Cela a été reconnu par la résolution 1325 (2000), qui a mis en exergue l'importance d'inclure les femmes dans les processus de cessez-le-feu et de paix, ainsi que dans la prise de décision et l'élaboration des politiques. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport 2020 (S/2020/946), les organisations et réseaux de femmes se sont avérés être des leaders essentiels dans les situations d'urgence et jouent un rôle indispensables dans le maintien de la cohésion sociale et la prévention des conflits. Toutefois, les femmes sont le plus souvent absentes des cycles de conflit. Il est donc urgent d'opérer le changement radical demandé par le Secrétaire général.

Dans plusieurs pays, les femmes participent déjà activement à la prévention des conflits, ainsi qu'aux efforts de maintien et de consolidation de la paix et de médiation. Mais c'est l'ensemble du système des Nations Unies qui doit mettre en place une approche plus ciblée et plus ambitieuse. À cette fin, il convient de donner rapidement suite aux priorités énoncées dans la résolution 2594 (2021), notamment la nécessité de veiller à prévoir une analyse globale et des compétences techniques concernant les questions de genre dans toutes les phases de la planification, de l'exécution et de l'examen des opérations.

Le Portugal appuie l'initiative « Action pour le maintien de la paix ». La priorité doit être donnée aux investissements dans les réseaux locaux de femmes et à la promotion du rôle de premier plan joué par les femmes dans la prévention, le règlement et la médiation des conflits. Les groupes locaux de femmes sont particulièrement importants, notamment ceux qui se mobilisent pour la paix et la promotion des droits de l'homme, comme l'initiative Spotlight, que le Portugal appuie depuis 2019.

Ainsi qu'il est souligné à juste titre dans la note de cadrage (S/2021/875, annexe), la part des femmes dans les composantes militaire et Police a considérablement augmenté ces dernières années. Le Portugal fait partie des États Membres qui ont contribué à ce résultat positif. Qui plus est, mon pays a traduit le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en trois plans d'action nationaux successifs pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Pour terminer, en prenant des mesures graduelles mais fermes, l'ONU et ses États Membres peuvent aider les femmes à accompagner leurs communautés et, ce faisant, renforcer la paix et la sécurité mondiales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Blanco Conde (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je suis moi aussi très heureux de revenir ici dans la salle du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de l'organisation du présent débat public et remercions les intervenants de leurs précieuses contributions.

Durant son mandat au Conseil, la République dominicaine a contribué aux efforts visant à défendre les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et à avancer dans leur concrétisation, notamment en assumant, avec l'Allemagne, la coprésidence du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous restons déterminés à renforcer le cadre normatif du Conseil dans ce domaine. Malheureusement, les progrès sur ce front ne cessent d'être remis en cause par une réalité tenace, à savoir que les inégalités entre les sexes dans le domaine de la consolidation de la paix persistent et que les femmes en restent exclues, ce qui est inacceptable.

Nous sommes fermement convaincus que les femmes doivent jouer un rôle prépondérant et central dans la prévention et le règlement des conflits et le

maintien de la paix. À cet égard, nous réaffirmons qu'aucun processus ne doit être mis en œuvre s'il se fait au détriment des droits des femmes ou des jeunes. Aucun processus de paix ne sera crédible, et encore moins durable, sans la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité.

La prise en compte des questions de genre et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles ne doivent pas être traitées comme une question isolée ou circonstancielle. Elle doit être au premier plan des délibérations du Conseil de sécurité et être traitée de manière transversale et cohérente, y compris au moment du renouvellement des mandats des missions de maintien de la paix. C'est pourquoi nous saluons la décision du Secrétaire général d'axer son rapport 2022 sur ce thème afin de faire de la défense des droits des femmes l'un des indicateurs les plus visibles et les plus identifiables de l'action de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité. Afin de traduire ces aspirations dans les faits, les États doivent miser sur les filles et les femmes et veiller à ce que les femmes participent à la vie publique. Ce n'est pas hasard si les femmes ne représentent que 23 % de l'administration publique dans les pays en conflit.

Des facteurs tels que les changements climatiques intensifient les conflits, comme dans la région des Grands Lacs et au Sahel, où les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par l'insécurité alimentaire, la pauvreté, les conflits armés, l'extrémisme violent, la discrimination fondée sur le genre et la violence sexuelle. Combien de temps encore le corps des femmes restera-t-il un champ de bataille ? La violence sexuelle liée aux conflits est un phénomène récurrent et invisible qui souffre d'un taux de sous-signalisation élevé. Il est regrettable et préoccupant qu'aucun des accords de cessez-le-feu conclus entre 2018 et 2020 ne contienne de dispositions relatives aux questions de genre ou à l'interdiction de la violence sexuelle.

Comme la violence fondée sur le genre, les discours de haine et la désinformation sont largement utilisés pour réprimer les vues des femmes, mais ce qui est encore plus inquiétant, c'est que dans de nombreux cas, on fait tout simplement le choix de détourner le regard. La société civile et les défenseuses des droits de l'homme, sans parler de leur espace physique, doivent être protégées et soutenues par le Conseil afin de pouvoir faire leur travail essentiel sans crainte de représailles.

Il faut augmenter les ressources financières et humaines doivent augmenter et les allouer à la composante genre des opérations de maintien de la paix. Les

initiatives prises par les gouvernements pour incorporer l'égalité des genres à la réforme du secteur de la sécurité sont un élément essentiel de ce travail. C'est un problème auquel le Ministre de la défense de mon pays s'est attaqué avec un grand sens des responsabilités.

Pour terminer, en dépit des progrès accomplis, des problèmes et des difficultés considérables persistent et il reste beaucoup à faire. Nous devons passer des paroles aux actes et garantir la bonne mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Depuis 21 ans, nous nous réunissons au Conseil pour célébrer l'adoption de la résolution 1325 (2000), dont la promesse n'a toujours pas été tenue. Ce n'est pas le manque d'intérêt ou de capacités qui empêche la pleine participation des femmes envisagée dans la résolution ; c'est la discrimination pure et dure. La discrimination est au cœur de tous les problèmes que rencontrent les femmes, indépendamment de leur identité ou de leur statut. Elle est présente dans tous les aspects de nos vies et n'est en rien accidentelle ; la discrimination est à la fois politique et systémique.

Le règlement de la question de l'inclusion des femmes aux processus politiques et de paix ne doit pas se limiter à nous ouvrir un espace physique ou à faire en sorte qu'il y ait suffisamment de femmes dans une pièce. Il faut également démocratiser notre discours et le recentrer autour des femmes et des filles, et il importe de transformer ces espaces afin qu'ils permettent réellement d'honorer nos expériences, nos contributions et nos rôles divers au sein de la société. Sur cette note, je tiens à souligner trois points.

Premièrement, si le programme pour les femmes et la paix et la sécurité met à juste titre l'accent sur la participation des femmes et des filles, il ne met pas suffisamment l'accent sur les questions de genre. Les résolutions portant sur les femmes et la paix et la sécurité définissent le genre de façon binaire, passant ainsi sous silence la vulnérabilité des personnes transgenres et non binaires et des personnes dont l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre et les caractéristiques sexuelles sont variées. Le cadre binaire est particulièrement préoccupant parce que nous savons que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes sont exposées à un danger accru tout au long du cycle d'un conflit. Il est crucial d'incorporer une

définition plus vaste du genre aux programmes concernant les femmes comme les hommes. Une telle définition doit prendre en compte les données ventilées par genre afin de mieux comprendre l'impact que peuvent avoir les conflits et les armes à cet égard, notamment les armes légères et de petit calibre, les cyberopérations et les mines.

Deuxièmement, le Costa Rica accueille avec satisfaction le dernier rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827) et la reconnaissance du fait que les dépenses militaires mondiales excessives ne se retrouvent pas dans les cadres normatifs sur les femmes et la paix et la sécurité, que ce soit au niveau mondial ou national. En réalité, le désarmement et la démilitarisation sont presque entièrement absents des débats sur cette question et des plans d'action nationaux. C'est avec un sentiment d'urgence que nous devons aborder ces deux questions et examiner la manière dont les normes de genre, notamment les masculinités militarisées, influent sur les conflits armés et la violence armée, ainsi que sur la production, la fabrication, l'acquisition, la possession et l'utilisation d'armes meurtrières.

Troisièmement, aucune des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité ne mentionne explicitement les veuves et le veuvage. Cependant, ces résolutions peuvent servir de cadre pour incorporer les besoins spécifiques des femmes – notamment celles rendues veuves par la violence armée – à l'analyse des besoins et aux efforts de relèvement. Loin d'être des victimes impuissantes, les veuves sont les premières à appeler à la cessation des combats, à lutter contre les causes profondes de la violence et des conflits, et à œuvrer à une paix durable. Ceci est reconnu dans la résolution présentée par le Groupe des États d'Afrique à la Troisième Commission. Ce fait doit également être reconnu dans la salle du Conseil.

Pour terminer, il convient de réitérer que les quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne sont pas optionnels. Ils représentent des engagements contraignants. Mais le Costa Rica est fermement convaincu que c'est à la prévention qu'il faut consacrer le plus d'attention et d'efforts. Nous avons le devoir de mettre en place un programme de prévention robuste contre la violence armée et les conflits armés et contre la discrimination fondée sur le genre, aux niveaux national et international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liechtenstein.

M^{me} Oehri (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Liechtenstein remercie en particulier votre délégation d'avoir ramené les États Membres dans la salle du Conseil de sécurité afin qu'ils puissent participer au premier débat véritablement public depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous espérons que cette séance créera un précédent pour le retour de l'ensemble des États Membres de l'ONU dans cette salle dans des conditions sûres, dans le véritable esprit du multilatéralisme.

La participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les stades de la prévention et du règlement des conflits est un pilier essentiel du programme pour les femmes et la paix et la sécurité depuis son adoption en 2000. La résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures reconnaissent les approches tenant compte des questions de genre en matière de pérennisation de la paix ainsi que le rôle crucial des femmes en tant qu'agentes de changement. Par exemple, la résolution 2594 (2021), adoptée en septembre, reconnaît le rôle des femmes et des filles durant les processus de transition des missions de maintien de la paix.

Dans de nombreux endroits du monde, les femmes apportent des changements politiques et contribuent à la paix durable en tant que soldates de la paix, médiatrices, avocates, journalistes et défenseuses des droits humains, entre autres. La participation des femmes aux pourparlers de paix fait augmenter de 20 % la probabilité que les accords de paix durent au moins deux ans, et de 35 % les chances qu'ils durent au moins 15 ans. Pourtant, les femmes restent largement sous-représentées, notamment dans le cadre des activités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies, et leur contribution est souvent ignorée ou sous-évaluée.

Le lien entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le respect du droit international humanitaire doit être examiné de façon plus approfondie, en particulier compte tenu de l'érosion croissante du respect de ce corpus juridique observée ces derniers temps. À cette fin, et dans le contexte du vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Liechtenstein a lancé un projet de recherche en collaboration avec le Georgetown Institute for Women, Peace and Security afin de mieux comprendre les effets de la présence de femmes au sein des forces armées sur le respect du droit international humanitaire. L'étude « Femmes en tenue », qui a été lancée récemment, montre comment l'évolution de la composition par

sexe de l'armée a des incidences sur ses opérations et sa culture, ce qui peut également avoir des répercussions sur le respect du droit humanitaire international.

Nous restons profondément préoccupés par la situation des femmes et des filles dans les contextes de conflit, comme au Yémen, au Myanmar et dans la région du Tigré en Éthiopie. Nous prenons note tout particulièrement de la situation précaire des femmes et des filles en Afghanistan, qui ont lutté avec beaucoup de courage et de détermination pour leurs droits et leurs libertés. Les acquis qu'elles ont obtenus au prix de grands sacrifices sont gravement menacés aujourd'hui, et le Conseil de sécurité a l'obligation de veiller à ce qu'ils ne soient pas réduits à néant. Le Liechtenstein appelle au respect et à la protection de tous les droits humains, notamment les droits des femmes et des filles à la liberté d'expression et de mouvement, à une éducation de qualité et à l'emploi. Le Liechtenstein appelle ceux qui exercent un contrôle effectif à honorer les obligations qui leur incombent au titre du droit international des droits de l'homme et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2593 (2021).

Cette résolution encourage toutes les parties à rechercher un règlement politique inclusif et négocié qui prévoie la participation entière, égale et véritable des femmes et qui réponde aux aspirations des Afghans, dans le respect de l'état de droit. On ne peut pas instaurer la paix en imposant une société patriarcale aux femmes et aux filles. Tout recul en matière de participation des femmes à la vie politique serait désastreux pour l'avenir de l'Afghanistan et ses perspectives de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, en mettant l'accent sur les femmes dans le maintien et la consolidation de la paix, et en utilisant le même format qu'avant la pandémie. La Malaisie voudrait également remercier le Secrétaire général de ses observations et les intervenantes de leurs exposés.

La Malaisie reste convaincue que la participation des femmes est la clef du succès et de la longévité des processus de paix. En sa qualité de membre élu du Conseil de sécurité en 2000, la Malaisie a appuyé la première résolution phare sur cette question, la résolution 1325 (2000). Nous avons également coparrainé la résolution 2538 (2020) sur les femmes dans les opérations de maintien de la paix, en 2020, conformément

à notre engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de l'initiative « Action pour le maintien de la paix ».

La Malaisie continue d'appuyer les efforts visant à améliorer les performances des opérations de maintien de la paix en soutenant la pleine participation des femmes aux processus de paix et en faisant en sorte que les questions de genre soient davantage prises en compte dans le maintien de la paix. À cet égard, la Malaisie a récemment déployé au Liban le plus grand nombre de femmes soldats de la paix servant sous la bannière de l'ONU, en déployant un contingent qui compte 85 femmes. Nous sommes convaincus que leur participation contribuera à promouvoir l'inclusion en vue d'une paix et d'un développement durables.

Dans le même temps, la Malaisie appuie les efforts visant à actualiser en permanence les programmes de formation en matière de maintien de la paix afin de relever les nouveaux défis, notamment pour doter les femmes soldats de la paix des compétences, outils et équipements nécessaires aux niveaux opérationnel et stratégique. Nous estimons également qu'il faut apporter l'appui nécessaire aux missions de maintien de la paix et aux opérations de paix pour qu'elles soient à même de prévenir les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre dans les zones de conflit et d'y faire face. Dans ce contexte, les soldats de la paix malaisiens sont formés en permanence, notamment dans les domaines de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, dans le cadre de leur programme de formation préalable au déploiement.

Par ailleurs, la Malaisie appelle les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations de la société civile à redoubler d'efforts et d'initiatives pour renforcer les capacités et faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international. Nous continuons à soutenir l'ONU-Femmes, notamment en versant régulièrement des contributions financières à l'appui d'une participation véritable des femmes et de la prise en compte des questions de genre dans les processus de paix et de sécurité.

Au niveau régional, la Malaisie s'est engagée à travailler en étroite collaboration avec les autres États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En 2017, l'ASEAN a adopté la Déclaration commune sur la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité au sein de l'ASEAN au trente et unième sommet de l'ASEAN. Cet engagement

a ensuite été réaffirmé par la Déclaration commune des Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, en 2019. En septembre 2020, l'ASEAN a organisé un dialogue ministériel sur le renforcement du rôle des femmes dans l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables et a réaffirmé notre détermination à renforcer le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, la reconstruction et le relèvement au lendemain des conflits. Le dialogue ministériel a également permis d'élargir le Réseau Paix et sécurité des femmes en Asie du Sud-Est. L'ASEAN est en train de mettre la dernière main sur son plan d'action régional sur les femmes et la paix et la sécurité. Dans le domaine du maintien de la paix, les femmes soldats et agents de police de l'ASEAN ont eu un impact positif grâce à leur participation active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde.

La pérennisation de la paix, l'égalité des sexes et des institutions inclusives sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, la Malaisie reste déterminée à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à garantir la pleine intégration des femmes dans tous les domaines de la paix et de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Algérie.

M^{me} Ighil (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Kenya pour son leadership à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également les intervenants de leurs exposés édifiants.

Alors que nous tenons ce débat dans le contexte de nos efforts de relèvement après une pandémie sans précédent, qui a mis en lumière des disparités profondément ancrées qui touchent particulièrement les femmes et les filles et qui constituent de graves menaces dans les zones de conflit, il est temps de faire le point sur ce que nous avons réalisé depuis le lancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité afin de renforcer notre engagement en faveur de la participation pleine et effective des femmes aux processus de paix menés par l'ONU. À cet égard, au cours des 20 dernières années, une plus grande attention a été accordée au rôle et à la représentation des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies. Des mandats de plus en plus robustes sur les femmes et la paix et la sécurité ont été adoptés, ce qui reflète une meilleure compréhension de la nécessité de faire appel aux compétences spécialisées et à des analyses relatives aux questions de genre.

La proportion de femmes dans les composantes militaires et de police a commencé à augmenter à un rythme plus rapide ces dernières années, réaffirmant le large consensus selon lequel un plus grand niveau d'autonomisation des femmes améliore les perspectives de succès des activités de maintien et de consolidation de la paix. Cependant, malgré ces progrès importants, il est clair que des efforts supplémentaires s'imposent pour placer la participation et le leadership des femmes au cœur des efforts de prévention des conflits et de rétablissement de la paix.

Dans ce contexte et sur la base de notre engagement en faveur de l'autonomisation des femmes, l'Algérie s'emploie à promouvoir le rôle des femmes en tant qu'acteurs importants dans le domaine de la paix, tant au niveau national que régional. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), l'Algérie a adopté un plan d'action national qui servira de feuille de route pour définir les priorités du pays en matière de promotion du rôle des femmes dans les processus de paix. Ce plan d'action a été élaboré par un comité multisectoriel et multidisciplinaire composé de représentants de la société civile, afin de garantir une approche inclusive et locale.

Au sein de la Ligue des États arabes, l'Algérie a été à l'origine de la mise en place du Comité d'urgence pour la protection des femmes dans les conflits armés, qui a permis de créer une institution consacrée à la paix en lien avec le Comité des femmes arabes. Une ambassadrice algérienne a été désignée pour faire partie du mécanisme des « Médiateurs pour la paix » mis en place par le Comité en février 2020.

Au niveau du continent africain, les femmes, qui sont les principales victimes des conflits, des crises et des déplacements forcés, continuent de jouer un rôle important. À cet égard, l'Algérie a toujours plaidé en faveur du renforcement de la participation des femmes aux processus de paix et à la gestion des conflits au sein de l'Union africaine. Ainsi, l'Algérie a accueilli la première Assemblée générale du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, FemWise-Africa, dont l'objectif est d'institutionnaliser la place et le rôle des femmes dans les négociations de paix. Ces réunions ont contribué à orienter le débat sur l'importance d'élaborer des stratégies visant à accélérer l'action des femmes dans les efforts de consolidation de la paix et à promouvoir le dialogue entre les États membres de l'Union africaine afin d'élaborer des lignes directrices pour des mesures tenant compte des questions de genre dans les situations de conflit et les processus de relèvement au lendemain des conflits.

Ma délégation est convaincue que le succès de notre entreprise commune réside dans la volonté politique d'autonomiser les femmes et de renforcer leur capacité à être au centre de l'architecture de consolidation de la paix. Deux domaines d'action doivent être envisagés à cet égard.

Premièrement, nous devons renforcer la participation des femmes au règlement des conflits et aux opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous devons fournir la formation nécessaire aux médiateurs/médiatrices et aux envoyé(e)s qui participent à la médiation et aux négociations de cessez-le-feu ainsi qu'à la réalisation de la paix et à la diplomatie préventive. Nous devons veiller à ce que les accords de paix comportent des dispositions visant à renforcer le rôle des femmes dans la résolution des conflits, comme ce fut le cas avec l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Deuxièmement, nous devons renforcer le dialogue et l'engagement avec les parties prenantes concernées, telles que les organisations régionales et nationales et les membres de la société civile qui traitent des questions de paix, de sécurité et de développement, afin de mieux comprendre le rôle des femmes dans un large éventail d'activités de médiation et de prévention des conflits, notamment en Afrique.

Je voudrais conclure en soulignant que, plus de 20 ans après l'établissement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la responsabilité de sa mise en œuvre nous incombe. En tant que membres de la communauté internationale, nous devons renforcer notre action commune pour relever les défis auxquels les femmes sont confrontées et donner à l'ONU les moyens adéquats pour placer les femmes au centre des efforts de paix dans le monde entier. Nous ne pouvons réaliser le programme pour la paix que si nous recentrons le rôle des femmes comme un élément clé pour réaliser des progrès. L'Algérie est pleinement attachée à cet objectif commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation de la République du Kenya d'avoir organisé ce débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité sous le thème « Maintien et consolidation de la paix : miser sur les femmes », afin de mettre en lumière la contribution des femmes et leur rôle dans toutes les phases du maintien, du rétablissement et de la consolidation de la paix. Je remercie également le Secrétaire général,

S.E.M. António Guterres, et tous les intervenants pour leurs précieux exposés. Je félicite sincèrement M^{me} Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, pour son accession à ce poste international important. Je lui souhaite beaucoup de succès.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une priorité principale de l'initiative Action pour le maintien de la paix qui a été élaborée par le Secrétaire général et soutenue par le Royaume de Bahreïn. Ce sujet a fait l'objet d'une attention croissante au cours des 20 dernières années, notamment depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui souligne la nécessité d'une participation égale des femmes et des hommes à tous les niveaux, en particulier dans la prise de décision, et la nécessité aussi d'inclure les femmes dans les opérations de consolidation et de maintien de la paix lors des crises et des conflits auxquels l'humanité est confrontée.

Le Royaume de Bahreïn souhaite vivement soutenir tous les efforts sincères, en particulier ceux qui sont faits dans les circonstances difficiles que le monde connaît aujourd'hui. Nous avons pour nobles objectifs de réaliser un changement de paradigme supplémentaire pour soutenir la participation des femmes dans diverses opérations de paix et d'ouvrir de nouveaux horizons aux femmes de manière égale et effective dans la sphère du développement.

Sous la direction du Roi du Royaume de Bahreïn, S.M. Hamad bin Isa Al Khalifa, les femmes sont une priorité nationale absolue, au sein de laquelle elles contribuent à maintenir les plus hauts niveaux de sécurité sociale, en assurant la participation des femmes dans tous les domaines. Sous la direction de S. A.R. le Prince héritier et Premier Ministre Salman bin Hamad Al Khalifa, le Gouvernement déploie des efforts constants pour élaborer les projets, programmes et plans nécessaires afin d'inclure les femmes en tant que membres actifs dans les processus de développement global.

Le Royaume de Bahreïn célèbre cette année le vingtième anniversaire du Haut Conseil des femmes, présidé par S.A.R. la Princesse Sabika Bint Ibrahim Al Khalifa, épouse de S.M. le Roi. Le Haut Conseil des femmes est une structure nationale qui contribue à la promotion des femmes bahreïniennes. Il promeut leur rôle effectif dans la construction des familles et de la société, tout en faisant progresser le développement global basé sur les fondements intégrés de la justice et du partenariat égalitaire. Le Haut Conseil des femmes tient à

participer efficacement à tous les efforts des organismes régionaux et internationaux pertinents, notamment en renforçant le rôle des femmes bahreïniennes dans leur contribution à la réalisation de la paix et de la sécurité internationales, en assurant leur présence dans les différents forums régionaux et internationaux.

Les travaux conjoints pour l'attribution de la deuxième édition du prix mondial Princesse Sabika bint Ibrahim Al Khalifa pour l'autonomisation des femmes ont commencé. ONU-Femmes, en coopération avec le Haut Conseil des femmes du Royaume de Bahreïn, accepte maintenant les nominations pour le prix, qui vise à montrer les efforts et la contribution des gouvernements, des entreprises et des organisations de la société civile, ainsi que des experts accomplis, en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles dans le monde. L'objectif principal de ce prix, qui a été lancé pour la première fois en 2018, est d'encourager et de reconnaître les efforts nationaux faits dans tous les pays pour donner aux femmes les moyens d'agir et établir un forum mondial pour exprimer publiquement l'appréciation des réalisations des institutions et des individus en matière d'autonomisation des femmes. L'accent est également mis sur l'impact de l'inclusion des femmes dans les processus de développement aux niveaux institutionnel et national.

Ce prix représente également un message du Royaume de Bahreïn au monde entier sur la grande importance du rôle des femmes dans le développement menant à la stabilité et à la paix globale.

En conclusion, nous, au Royaume de Bahreïn, soulignons notre soutien à tous les efforts internationaux en faveur de la promotion et du progrès des femmes dans la réalisation de l'égalité des sexes au niveau du développement et de l'humanitaire, afin de promouvoir leur participation en tant que partenaires actifs dans la sécurité, la paix et la justice durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs.

Avant de conclure, je tiens à remercier une fois de plus tous les participants qui se sont joints à nous aujourd'hui. Je remercie également les États Membres et les groupes régionaux qui ont déjà fourni des déclarations écrites sur le sujet du présent débat. Les déclarations reçues d'ici la fin de la journée seront consignées dans un document regroupant les déclarations soumises au titre de la présente séance.

La séance est levée à 17 h 40.